

Réunion des représentants des réseaux institutionnels de la Francophonie

Bucarest (Roumanie), 19 - 21 juin 2008

Première compilation des actes

Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Sommaire

I. ALLOCUTIONS PRONONCEES LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE	p.5
▪ Allocution de Monsieur Christian PREDA, Conseiller présidentiel, Représentant personnel pour la Francophonie du Président de la Roumanie	p.7
▪ Allocution de Monsieur Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie	p.9
▪ Allocution de S.E. Monsieur Emil CONSTANTINESCU, Ancien Président de la Roumanie, Ancien membre du Haut Conseil de la Francophonie	p.14
▪ Allocution de Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones, Président de la Cour suprême du Bénin	p.18
▪ Allocution de Monsieur Iulian BUGA, Secrétaire d'Etat pour les affaires stratégiques et globales de la Roumanie	p.20
II. PROGRAMME DES TRAVAUX	p.21
III. TERMES DE REFERENCE	p.31
IV. CONCLUSIONS DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DES RESEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE	p.43
V. LISTE DES PARTICIPANTS	p.49

I.
ALLOCUTIONS PRONONCEES
LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE

***Allocution de Monsieur Christian PREDA,
Conseiller présidentiel, Représentant personnel pour la Francophonie du
Président de la Roumanie***

Monsieur l'Ancien Président de la République,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme,
Mesdames et Messieurs les Représentants des réseaux institutionnels,
Mesdames et Messieurs les Représentants du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je vous souhaite la bienvenue à Bucarest, presque deux ans après le premier Sommet de la Francophonie qui s'était déroulé en Europe centrale et orientale. La Roumanie a été, et elle l'est encore, très fière de l'opportunité qui lui avait été offerte de prouver la dimension de son engagement francophone. Avoir choisi cette région géographique pour héberger le Sommet de la consécration de la dimension politique et de la réforme, le premier Sommet après l'adoption de la Charte de la Francophonie qui introduisait l'Organisation internationale de la Francophonie comme un acteur à part entière sur la scène mondiale a été un signal politique fort que nous avons tous apprécié et un défi que nous avons su relever.

La Francophonie roumaine n'a pas cessé de se développer depuis. Nous nous étions engagés lors du Sommet de Bucarest à créer un programme éducationnel qui soit dédié à ceux qui en avaient le plus besoin, à ceux d'entre nous qui étaient les plus démunis, au nom de la solidarité francophone que nous chérissons tous. Aujourd'hui, le programme de bourses Eugène Ionesco entre ainsi dans sa deuxième année de vie. Dédié aux chercheurs et doctorants des pays francophones du Sud, ce projet se propose de créer de véritables centres d'excellence au sein des universités roumaines membres de l'Agence universitaire de la Francophonie. Nous considérons que l'éducation reste la réponse à une grande partie des problèmes économiques, sociaux et politiques auxquels se confronte une partie des membres de notre communauté. Le développement durable ne peut pas être envisagé sans éducation. Et cette éducation a besoin de paix et de stabilité démocratique pour pouvoir porter des fruits.

La Francophonie s'est fermement engagée à œuvrer pour faire la différence dans un environnement mondial de moins en moins soucieux des besoins de l'autre. Par le volet politique et les institutions spécifiques dont elle s'est dotée, elle est aujourd'hui en mesure de relever les défis posés par le respect de la démocratie et des droits de l'Homme, les élections libres et transparentes, le respect de l'Etat de droit.

Les réseaux institutionnels de la Francophonie représentent le résultat de l'effort de construction de la dimension politique de la Francophonie décidée à partir du III^{ème} Sommet de Dakar. Le processus ainsi entamé a été poursuivi lors de la 14^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie à Bucarest en 1998 et lors du VIII^{ème} Sommet de la Francophonie de Moncton au Nouveau Brunswick. Le résultat palpable des décisions prises lors de ces deux occasions fut le Symposium international sur le Bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, tenu à Bamako, Mali, en novembre 2000. Permettez-moi de considérer ce symposium comme un des moments clé de notre devenir institutionnel, la date de naissance d'un système utile d'observation et d'information concernant les réalités politico-juridiques des membres de notre communauté.

La Déclaration de Bamako nous a fourni le fondement juridique pour la mise en place d'un système unique de communication : un réseau chargé de collecter les informations et de formuler des évaluations capables de mettre en évidence les situations potentiellement dangereuses pour la démocratie. Le système d'alerte précoce conçu ainsi représente un des exemples où la valeur ajoutée de la Francophonie prend sa signification la plus profonde.

Les acquis de la Francophonie dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, du respect de l'Etat de droit sont nombreux. Mais les efforts qui nous restent à faire sont encore importants. Il y a encore des journalistes qui disparaissent, il y a encore des voix qui ne peuvent pas s'exprimer librement, il y a encore des opinions politiques qui sont punies arbitrairement. Nous avons le devoir, je dirais même l'obligation, d'unir nos efforts pour que ces violations ne se répètent plus, pour que tout Homme puisse vivre avec toute sa dignité d'être humain, libre et doué de raison.

Je ne peux conclure sans saluer plusieurs amis que je vois ici aujourd'hui, dont Mme Liliane Ramaroso, la directrice du Bureau Europe centrale et orientale de l'AUF.

Je vous souhaite une bonne réunion et vous remercie.

***Allocution de Monsieur Hugo SADA,
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de
l'Organisation internationale de la Francophonie***

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Affaires stratégiques et globales,

Monsieur le Représentant personnel et Conseiller du Président de la Roumanie,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires généraux des Réseaux institutionnels de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatiques,

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Je suis particulièrement heureux de l'accueil positif que l'ensemble des réseaux institutionnels de la Francophonie ont bien voulu réserver à l'idée de tenir cette nouvelle rencontre.

La composition de notre assemblée aujourd'hui réunie à Bucarest, capitale du dernier Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones, témoigne de l'importance que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses partenaires accordent aux efforts de concertation.

Au nom de Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, je voudrais vous remercier et vous confirmer l'intérêt majeur que l'OIF porte à l'action des réseaux institutionnels, à la fois vecteurs privilégiés des valeurs francophones, et acteurs, au plus près des réalités, de la mise en œuvre des missions de notre Organisation conduites en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Permettez-moi d'exprimer ainsi mes sincères et vifs remerciements aux Hautes Autorités de la Roumanie pour l'accueil réservé à l'ensemble des participants comme pour les facilités déployées pour la tenue de ces assises.

Permettez-moi ensuite de saluer la présence des représentants du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, de la Commission européenne ainsi que de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, présence qui illustre bien la qualité de nos partenariats.

Je me réjouis aussi de la mobilisation des institutions francophones, et de la présence des Opérateurs francophones. Nous pourrons, durant ces journées, prendre la mesure des activités conduites par l'Agence universitaire de la Francophonie ainsi que par l'Association internationale des Maires francophones.

Permettez-moi enfin de relever la participation tout à fait significative des Représentations permanentes de l'OIF auprès des Nations unies, de l'Union européenne et de l'Union africaine, ainsi que de l'Institut pour l'énergie et l'environnement de la Francophonie (IEPF), de même que de deux de nos bureaux régionaux, basés à Lomé et à Libreville. Ceux-ci ne manqueront pas d'apporter un éclairage concret au développement, sur le terrain, du rayonnement de l'action des réseaux institutionnels.

Voici presque deux ans, le XI^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones, tenu à Bucarest en septembre 2006, a constitué une étape essentielle dans le mouvement d'élargissement de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cet élargissement, auquel il s'agit de donner toute sa vigueur, trouve un écho utile dans la démarche multilatérale portée par les réseaux institutionnels de la Francophonie. La contribution progressive de l'ensemble des régions de l'espace francophone, et notamment des pays d'Europe centrale et orientale, à ces structures de coopération professionnalisées, qui caractérisent et distinguent l'action menée par la Francophonie dans les secteurs de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, demeure dans ce sens un objectif prioritaire pour l'OIF.

L'impulsion aujourd'hui donnée par la préparation du XII^{ème} Sommet, organisé à Québec en octobre prochain, et dont les enjeux vous seront présentés demain par les représentants du Canada et du Canada-Québec, co-hôtes du Sommet, doit aussi nous amener à valoriser les acquis de la coopération francophone dans les domaines institutionnel, juridique et des droits de l'Homme.

Je voudrais souligner la pluralité des compétences rassemblées aujourd'hui à Bucarest : l'ensemble des réseaux francophones ont répondu présent à notre invitation. Deux réseaux, en cours de constitution, ont également bien voulu se prêter à l'exercice de confrontation d'expériences et de formulation de perspectives d'actions que nous allons conduire durant trois jours. Juges constitutionnels, hauts magistrats et procureurs, médiateurs et ombudsmans, membres des commissions nationales des droits de l'Homme et des autorités de protection des données personnelles, de conseils économiques et sociaux et d'instances de régulation de la communication, représentants des barreaux, des notariats, responsables d'instituts de formation et de recherche, sont réunis aujourd'hui en Roumanie, forts d'une langue commune, qui sert nos échanges et qui porte les valeurs au fondement de notre action.

Depuis le III^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones, tenu en 1989 à Dakar, la Francophonie s'est en effet attachée à déployer une action multiforme en faveur de la consolidation de l'Etat de droit, qui a pris la forme, en particulier, d'un appui au renforcement des institutions.

Comme vous le savez, cette démarche s'est trouvée confortée par l'adoption, le 3 novembre 2000, de la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés, texte normatif et de référence de la Francophonie qui scelle l'engagement de nos Etats et gouvernements.

C'est bien sur la base de ce corpus, lui-même enrichi avec l'adoption, en 2002, du Programme d'action de Bamako, que la Francophonie a souhaité travailler en liaison étroite avec les réseaux institutionnels, pour la mise en œuvre effective de ces engagements.

Partant de la responsabilité partagée des différents intervenants, pour la réalisation de la consolidation de l'Etat de droit et l'approfondissement de la gouvernance démocratique, le Programme d'action de Bamako recommande de systématiser les échanges d'expériences et la

concertation, de conjuguer les ressources et les méthodes, de mettre en relief et de diffuser les pratiques positives.

Quatre années après la concertation tenue entre les représentants des réseaux institutionnels, à Ouagadougou, en novembre 2004, il s'avère particulièrement utile de reprendre ces échanges.

Depuis 2004, la Francophonie institutionnelle a en effet connu des évolutions significatives.

Le premier repère de ces évolutions, concerne l'évolution institutionnelle de l'OIF. L'adoption en novembre 2005 de la Charte rénovée de la Francophonie a marqué la succession de l'OIF à l'Agence intergouvernementale et la responsabilité centrale du Secrétaire général de la Francophonie à la tête de l'Organisation. Elle s'est poursuivie par l'adoption d'une nouvelle programmation francophone, pour les années 2006 à 2009, qui a confirmé le rôle des réseaux francophones dans la réalisation du projet politique de la Francophonie.

Le deuxième repère a trait à l'enrichissement du corpus francophone. En réunissant la Conférence ministérielle de Saint-Boniface, au Canada, en mai 2006, sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, la Francophonie s'est saisie des nouveaux enjeux de la sécurité humaine, de même qu'elle a confirmé son action dans le domaine de la diplomatie préventive.

Plus récemment à Paris, en février 2008, l'OIF a réuni la IV^{ème} Conférence des Ministres francophones de la Justice. L'adoption, à l'issue des travaux, de la Déclaration de Paris, qui a précisé les axes principaux de l'intervention francophone dans le secteur de la justice constitue de même une étape significative. Alors que plusieurs réseaux ont soutenu, par leurs travaux et publications, la préparation scientifique de cette Conférence, nous serons amenés à examiner les voies d'une mise en œuvre concertée des orientations consignées dans la Déclaration de Paris.

Le troisième repère renvoie à l'approfondissement des fonctions d'observation et d'évaluation de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF, déployées à des fins de prévention et d'alerte précoce.

L'ensemble des réseaux institutionnels, aussi bien que les partenaires de la société civile, sont étroitement associés à l'observation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, telle qu'elle a été prévue par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako.

La contribution au Rapport présenté tous les deux ans au Secrétaire général de la Francophonie puis aux Etats et gouvernements membres, sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, constitue un apport majeur de notre participation à l'ancrage de la culture démocratique dans l'espace francophone.

L'examen du fonctionnement des institutions, le souci d'une connaissance comparée des situations, l'identification puis le partage des expériences les plus positives constituent des modes originaux d'approfondissement de la démocratie : l'analyse, par les professionnels et les praticiens, des pratiques en cours, se présente comme une voie adaptée d'enrichissement des dispositifs en place.

Le quatrième et dernier repère que je voudrais vous livrer concerne l'approfondissement du rôle des réseaux dans la mise en œuvre de la programmation francophone. Cet approfondissement tient aux programmes concrets, de formation, d'expertise, de diffusion du droit, conçus par les membres des institutions, à l'attention de leurs pairs, mais aussi, à l'extension du périmètre des compétences aujourd'hui couvert par ces réseaux.

Depuis 2004, ce sont trois nouveaux réseaux institutionnels qui ont rejoint notre cadre de coopération : l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des pays membres de la Francophonie (UCESIF), créée en novembre 2004, le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), qui a vu le jour en juillet 2007, l'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), mise en place en septembre 2007. Dans les prochains mois, le réseau international francophone de formation policière – Francopol - devrait par ailleurs être constitué.

Nos défis aujourd'hui se situent à un double niveau puisqu'ils rencontrent tant les évolutions institutionnelles que connaissent les pays francophones, et spécialement les pays en situation de sortie de crise et de transition, que l'émergence de nouvelles problématiques.

Le 2^{ème} Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, publié en 2006, et auquel les réseaux ont également sensiblement contribué, a souligné la création régulière de nouvelles institutions, le développement de « l'équipement institutionnel » nécessaire à la consolidation de l'Etat de droit, mais aussi les risques du « surinvestissement institutionnel ».

Si la spécialisation des compétences doit permettre une meilleure réalisation des droits, il ne faut pas omettre de signaler qu'elle se heurte, dans différents pays, à des obstacles, qui tiennent notamment au risque de redondances, sinon de conflits, de compétences, ainsi qu'à la faiblesse des moyens matériels disponibles.

Les pays en situation de sortie de crise, ou de transition, confrontés à d'autres contextes, connaissant eux aussi des difficultés liées à l'installation de nouvelles institutions ou d'institutions de transition.

Les réseaux, à travers l'expertise qu'ils recèlent et les programmes de formation qu'ils proposent, ont bien vocation à répondre à ces enjeux et, en particulier, à s'impliquer dans l'accompagnement des réformes institutionnelles et juridiques.

Pour ce qui concerne ensuite les problématiques auxquelles nous sommes confrontées, je voudrais évoquer, en introduction de nos travaux, quatre illustrations principales.

La mise en œuvre des instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme tout d'abord. La Francophonie s'est fortement engagée en faveur de l'installation du Conseil des droits de l'Homme et s'est attachée, dès son installation, à promouvoir la concertation, voire l'émergence de consensus francophones en son sein. De façon complémentaire, elle a été parmi les premières organisations internationales à apporter un appui aux Etats engagés dans le cadre du nouveau mécanisme d'évaluation que constitue l'examen périodique universel. Le suivi des engagements internationaux des Etats et la mise en œuvre de ceux-ci constituent un axe principal de l'action de l'OIF en faveur du respect des droits de l'Homme. Nous aurons l'occasion de discuter de la perspective d'une action commune à plusieurs institutions et réseaux, en faveur de la ratification des instruments internationaux et de leur pleine application.

La problématique de la responsabilité sociale des entreprises, en suivi des travaux engagés cette année par l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) mérite aussi notre attention, eu égard aux enjeux politiques, juridiques et économiques qu'elle véhicule.

Vous savez également que nous avons retenu la question des droits de l'enfant, parmi les thématiques prioritaires de cette rencontre, compte tenu des déficits dont souffre la garantie de ces droits dans plusieurs pays francophones et de la perspective de valorisation d'une contribution francophone que nous offre la célébration, en 2009, du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Enfin, la mondialisation nous interpelle afin que soit mieux assurée la promotion de la diversité juridique, mais aussi afin que la diversité juridique puisse se conjuguer avec les dynamiques d'intégration régionale et d'harmonisation du droit. Sans doute les réseaux francophones sont-ils parmi les mieux outillés pour donner corps au dialogue des cultures juridiques.

Dans ce contexte, la rencontre de Bucarest doit nous permettre de parvenir à une meilleure compréhension de nos activités respectives et, par là, à une meilleure articulation des projets francophones. Elle doit également stimuler notre conscience et notre réflexion, pour faire que les défis dont se saisit la Francophonie soient explorés de façon ambitieuse, performante et peut-être créative.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant de terminer mon propos, rappeler les quatre objectifs principaux qui président à la tenue de cette concertation.

Notre présence à Bucarest doit en premier lieu permettre de disposer d'une information précise sur les activités menées par les réseaux institutionnels et leurs partenaires privilégiés, ce afin de parvenir à une compréhension commune des enjeux de l'action déployée par chaque structure.

Elle doit nous inviter ensuite à rationaliser nos interventions ainsi qu'à identifier des perspectives de coopération conjointe, sur les thématiques que je mentionnais précédemment aussi bien que pour le développement de modes d'intervention susceptibles d'être mutualisés et je pense, en particulier, aux programmes de formation et de diffusion du droit. Nous souhaitons en effet que les quelques synergies initiées entre les réseaux puissent être consolidées et que des coopérations puissent parallèlement être envisagées avec les opérateurs francophones de même qu'avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, en recherchant la complémentarité des différentes interventions.

Nos discussions doivent également, vous l'aurez compris, nous permettre de mettre en lumière la spécificité du savoir-faire francophone dans le secteur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, ses atouts et ses forces. Il importe de s'employer aussi à assurer une plus grande visibilité à l'action des réseaux institutionnels.

Nous formons enfin le vœu que nos débats confortent la dynamique de concertation entre l'OIF et les réseaux institutionnels, dans le plein respect de leur indépendance, gage de leur vitalité. Il nous reviendra en effet de préparer, dès 2009, la prochaine programmation quadriennale de la Francophonie qui régira les exercices 2010 à 2013.

Soyez assurés de l'écoute attentive de l'OIF tout au long des débats qui vont maintenant débiter, autour des tables rondes, ainsi que de soutien continu que nous ne manquerons pas de consentir aux initiatives prioritaires que vous choisirez de bâtir ensemble.

Je souhaite le plus grand succès à la rencontre des réseaux institutionnels de Bucarest et vous remercie de votre attention.

***Allocution de S.E. Monsieur Emil CONSTANTINESCU,
Ancien Président de la Roumanie,
Ancien membre du Haut Conseil de la Francophonie***

Francophonie et francophilie – entre l’outil de communication et la manière de vivre

La réunion des représentants des Réseaux institutionnels de la Francophonie met en discussion son avenir dans une relation directe avec la capacité de répondre aux plus importants défis qui menacent le monde globalisé au début du XXI^{ème} siècle. La thématique sélectionnée annonce comme essentiels les sujets à traiter, à savoir : préserver la diversité culturelle tout au long du processus de mondialisation, identifier un modèle de développement durable et créer des outils destinés à prévenir les conflits. Nous sommes convoqués pour répondre à la question de savoir si, et comment, la Francophonie peut devenir à la fois un vecteur d’influence et un outil rendant solidaire un monde de plus en plus divisé et confus.

Ni les problèmes évoqués, ni la volonté de les résoudre ne constituent une nouveauté et c’est pourquoi, à mon avis, la Francophonie pourra avoir un rôle significatif dans la mesure où elle sera capable de lancer des idées novatrices et de les transformer en actions, d’une manière originale. Le meilleur moyen pour soutenir cette approche est de partager l’expérience de chacun tout en restant ouvert à toute sorte d’échanges.

Le premier commentaire est ainsi formulé à partir de la question suivante : Comment la « diversité culturelle » peut-elle s’organiser dans un ordre culturel mondial qui présente le risque de marginaliser certains pays ? J’ajouterais et par qui ?

La Francophonie, est devenue après son V^e Sommet à Maurice en 1993, un moteur dans le refus de considérer les biens culturels comme de simples marchandises et a pris position à plusieurs reprises et de manière forte, lors de ses principaux rendez-vous internationaux, sur la préservation de la diversité culturelle dans le monde. Mais avec la condition d’assurer un débat ouvert qui met aussi en discussion les problèmes délicats en évitant le langage de bois des régimes autoritaires aussi que sa nouvelle variante des démocraties consolidées c’est-à-dire le « *political correctness* ».

Si nous parlons d’un « nouvel ordre culturel mondial » nous nous rapportons au remplacement d’un système imposé ou généralement accepté par un autre système imposé ou généralement accepté. Il est indiqué que nous opérons une distinction entre le système international et le système global. Le système international ratifié pour la première fois par la Paix de Westphalie a pour acteurs les Etats. Les organisations internationales ONU, UNESCO, ont aussi pour acteurs des Etats souverains. Le système global, ou la mondialisation, a mis pour la première fois en scène de nouveaux acteurs en dehors des Etats : les entreprises transnationales privées, le système bancaire, le système universitaire autonome (voire la Convention de Bologne), les médias transnationaux - ce qui me paraît intéressant.

L’Organisation internationale de la Francophonie est elle-même une organisation qui a comme sujets les Etats. Ce caractère lui confère des avantages considérables : la possibilité d’utiliser

l'administration gouvernementale et locale, les fonds budgétaires, une bonne représentation à l'ONU et l'UNESCO mais aussi des inconvénients : bureaucratie, formalisme, constrictions diplomatiques. Je crois qu'une distinction qui n'implique pas de séparation mais la complémentarité entre l'OIF et un mouvement francophone basé sur la société civile pourrait apporter un nouveau dynamisme à la Francophonie.

A l'occasion du Sommet de l'OIF de Bucarest en 2006, a été organisé pour la première fois en Roumanie mais aussi dans d'autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, un ensemble de manifestations sous l'égide des Etats Généraux de la Francophonie auxquels ont pris part des professeurs de français, des étudiants, des élèves, mais aussi des intellectuels à différents profils, des gens du monde des affaires et des médias. J'ai participé à plusieurs débats organisés par les Etats Généraux et je peux vous dire qu'ils ont été plus intéressants, plus vrais et plus vifs que les Sommets auxquels j'ai pris part. Quand je dis cela je me réfère aussi au niveau de mes interventions officielles à plusieurs conférences internationales, qui fréquemment sont une simple succession de discours politiquement corrects. Les réseaux institutionnels de la Francophonie mettent en valeur le rôle de la profession juridique, des médias, des instituts pour les droits de l'Homme de la démocratie et de la paix. A l'heure où l'on parle souvent avec démagogie de la démocratisation des organisations internationales, une structure comme les Réseaux institutionnels pourrait représenter ce que dans un Etat sont les ONG de la société civile.

Si maintenant nous parlons de mondialisation, je crois qu'une définition plus nuancée serait souhaitable, car cette question a été trop souvent traitée en blanc et noir par ses partisans et adversaires, ou par ses présumés gagnants ou perdants.

Premièrement nous avons besoin de définir la dimension culturelle et intellectuelle de ce phénomène.

Le thème majeur de la globalisation a marqué toute ma biographie de chercheur, car j'ai débuté dans la vie scientifique au moment où le domaine que j'ai choisi, la géologie, venait d'être révolutionnée par la théorie et les concepts de la *tectonique globale*.

La leçon que je tire de cette expérience est que la globalisation est ancrée dans des faits qui existent depuis toujours en tant que phénomènes à l'échelle de la planète, mais que seule une vision, une théorie nouvelle permet de reconnaître en tant que tels. Ce n'est qu'à partir d'une vision globale que l'on peut avancer vers l'identification des problèmes globaux ; et c'est cette identification prenant appui sur une théorie d'ensemble qui, seule, ouvre la voie à des solutions appropriées aux problèmes globaux auxquels l'humanité tout entière est confrontée.

A partir de cette expérience, je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que l'opposition, voire la contradiction irréductible, que l'on invoque trop fréquemment, entre la globalisation d'une part et la culture de l'autre – une culture définie essentiellement comme identité spécifique et indivisible de chaque peuple, de chaque langue, de chaque région – est une fausse opposition en bonne partie. Certes, si l'on veut dire que la globalisation dans le champ culturel et intellectuel n'est que la réduction au plus petit dénominateur commun de la culture de consommation, cette opposition peut sembler au premier abord pertinente. Mais il s'agit, en fait, de l'opposition entre la culture de *consommation* et la culture que, par contraste, j'appellerai la culture d'*enrichissement*. Cela est représenté par des valeurs durables qui, loin de s'épuiser dans l'instant de leur production, traversent le temps et l'espace, et rejoignent le patrimoine commun que l'humanité s'est constitué depuis des millénaires. Cette contradiction entre la culture de consommation et la culture

d'enrichissement nous vivons avec chaque jour, chacun dans son propre milieu local, régional ou national, et il n'est pas correct de l'extrapoler uniquement à l'échelle de la planète.

La globalisation n'est pas seulement le vrai ennemi de la culture ; au contraire, même elle peut devenir un allié – à condition d'en élaborer la vision sur la vraie culture, d'en identifier les moyens avec lesquels nous pouvons la promouvoir. Il y aura toujours un marché culturel de consommation, et les moyens audio-visuels modernes et à venir dans un avenir très proche ne feront que l'élargir et le développer. Le vrai problème est, à mon avis, dans ce contexte innové, peut-être même mieux la « culture globale d'enrichissement » et l'intérêt des générations successives de jeunes pour les valeurs culturelles durables. L'Organisation internationale de la Francophonie peut être un instrument de promotion de la culture d'enrichissement, un instrument des plus appropriés, notamment par ses deux composantes - les Réseaux institutionnels de la Francophonie, qui ouvrent et soutiennent ce débat à l'ensemble des sociétés ayant le français en partage, mais aussi le Sommet de l'OIF, en tant qu'instance de décision et de coopération, qui peut reformuler les conclusions de ces débats au niveau des projets politiques en assurant leur succès. Ainsi nous pouvons obtenir une concentration des efforts pour la promotion de la vision, des projets, des concepts d'une culture francophone.

Si nous désirons un avenir pour la francophonie, nous devons la regarder comme un projet adapté au monde futur, c'est-à-dire à la société du savoir et non comme un projet pour la société industrielle ou même pour celle de l'information.

J'évoquerais une dernière question : un nouveau pôle de la Francophonie en Europe Centrale et Orientale peut-il jouer un rôle important de solidarisation dans une zone qui a été marquée par des conflits régionaux majeurs tout au long des millénaires ? D'abord il convient de préciser en comparaison avec les régions francophones de l'Afrique, du Canada et de l'Ouest de l'Europe, que l'on parle ici plutôt d'un pôle francophile si l'on se rapporte à la proportion de ceux qui parlent le français. D'autre part la francophilie au-delà des influences de l'époque des lumières est associée au projet politique de l'Union européenne (UE) dans l'élaboration et le développement duquel la France a joué un rôle dominant. Et l'on ne peut pas nier également l'intérêt des jeunes de ces pays pour le marché du travail de l'UE. Mais pour comprendre correctement les perspectives d'un si ambitieux établissement, il convient d'être confronté à un objectif essentiel : l'émergence d'une identité européenne commune, fondée sur des valeurs partagées et transcendant les visions nationales. Quelles sont ces valeurs ? Et que veut dire *transcender* les limites traditionnelles des identités nationales vers une nouvelle identité partagée ? La réponse à ces questions est au cœur même des projets européens, comme elle est cependant aussi au cœur des angoisses européennes, et, si nous nous contentons d'imaginer des projets sans prendre en compte les angoisses qu'ils suscitent, inévitables peut-être dans un ensemble politique, nous avons peu de chances de développer une solidarité réelle.

Si je suis à tel point intéressé par ce débat, c'est, sans aucun doute, parce que j'ai assumé, à la fois en tant que professeur, intellectuel et homme d'Etat, le poids de ces interrogations. Mais c'est aussi parce que ma pensée rejoint pleinement celle des initiateurs de notre rencontre. Je crois à l'avenir de la Francophonie parce que je viens d'une histoire et d'une culture francophiles qui ont été un choix de liberté et de modernité, comme il l'est aussi de nos jours : choix de communiquer avec des idées nobles, choix des actes et des écrits qui ont donné forme aux espoirs à faire partie d'une communauté de valeurs partagées, mais aussi choix de la liberté de choisir elle-même. Je crois à l'avenir de la Francophonie et de la francophilie parce que j'ai confiance dans la capacité des jeunes à faciliter le dialogue et à encourager la synergie des jeunes constructeurs du monde de demain.

Ma génération francophile a tellement pris l'habitude de se rapporter aux valeurs de la pensée politique française en invoquant la démocratie, la liberté, l'égalité citoyenne, qu'il nous arrive peut-être trop souvent d'égrener les mots sans plus réfléchir à leur substance.

Nombreux citoyens, souvent les plus jeunes, doutent de leur avenir, de la manière dont le monde évolue. La difficulté de concilier les aspirations, souvent aussi les préjugés et *les idées reçues*, pour paraphraser Flaubert, avec un projet de la solidarité francophone est réelle. Un tel projet doit être vraiment édifié avec des moyens intellectuels et pratiques solides : car souvent, au-delà même des idées reçues il y a de vraies questions et de vrais problèmes qui attendent des réponses vraies des décideurs présents et futurs.

La Francophonie risque-t-elle d'être écartelée entre l'idée européenne et l'identité francophone africaine ou asiatique ? Je crois que la Francophonie ne doit pas devenir une tribune pour des frustrations individuelles et collectives mais pour la construction solidaire.

Il n'existe aucune contradiction entre la Francophonie et la francophilie. Mieux communiquer c'est mieux comprendre et mieux respecter. Il faut seulement trouver les moyens de transcender sans sacrifier, de dépasser le passé sans l'oublier pour autant, d'élargir l'horizon linguistique et culturel qui nous est familier sans oublier nos racines, de franchir les espaces géopolitiques, du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est, sans y perdre ni nos intérêts, ni notre fierté légitimes. Dans ce vaste monde, la Francophonie et la francophilie comme outil de communication et manière de vivre peuvent se soutenir réciproquement. C'est à une nouvelle génération de prendre la relève pour approfondir et amplifier les valeurs assumées par le mouvement francophone, à la mesure de nouvelles aspirations. C'est ainsi qu'elle peut forger un nouveau destin, non seulement pour nos peuples mais aussi pour le monde entier.

***Allocution de Monsieur Saliou ABOUDOU,
Président de l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones,
Président de la Cour suprême du Bénin***

Monsieur le Secrétaire d'Etat pour les affaires stratégiques et globales de la Roumanie,

Monsieur le Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF),

Mesdames et Messieurs les Présidents, Secrétaires Généraux des Réseaux institutionnels de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les membres de la délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est un réel et agréable plaisir de prendre la parole au nom des responsables des réseaux institutionnels partenaires de la Francophonie à cette cérémonie d'ouverture des travaux qui, trois jours durant, nous réuniront dans cette belle ville de Bucarest.

Qu'il me soit permis d'exprimer avant tout propos, nos vifs et sincères remerciements à toutes les Autorités de la Roumanie pour l'accueil chaleureux et empreint de l'hospitalité francophone et la sollicitude constante dont nous faisons l'objet depuis notre arrivée ici à Bucarest.

Je voudrais ensuite dire toute notre gratitude aux Responsables de l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment à Monsieur Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, pour l'invitation qu'il nous a adressée et la parfaite organisation de notre déplacement sur la Roumanie.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

La convergence d'idéaux et d'objectifs entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les réseaux institutionnels partenaires ici représentés, convergence perceptible dans le domaine de la consolidation de la démocratie et de l'enracinement de l'Etat de droit, a jeté les bases d'une coopération permanente, agissante et féconde entre chacun de ces réseaux et l'Institution francophone.

Cette coopération procède de la vision partagée autour de valeurs universelles qui se sont traduites dans de nombreuses déclarations, notamment celles de Cotonou du 14 septembre 1991 et du 6 décembre 2000, celle du Caire du 1^{er} novembre 1995, celle de Bamako du 3 novembre 2000 et celle d'Abuja du 7 février 2003 auxquelles nos Etats ont souscrit et qui consacrent la primauté du droit, la séparation des pouvoirs et l'indépendance du pouvoir judiciaire pour la construction de la paix, le renforcement de la démocratie et la consolidation de l'Etat de droit.

Les réseaux institutionnels ici représentés ont, dans leur diversité, inscrit leurs actions dans une dynamique d'accompagnement de nos Etats dans ce processus de construction de véritables

nations modernes, éprises de paix, de justice et protectrices des droits fondamentaux de la personne humaine.

Ces espaces de coopération professionnalisée que constituent en réalité les réseaux institutionnels partenaires de la Francophonie, ont en effet le devoir de s'évaluer et d'apprécier de façon périodique la mise en œuvre de leur coopération à l'aune des grands engagements souscrits par nos Etats et nos gouvernements autour des valeurs que je rappelais tantôt.

La rencontre initiée par l'Organisation internationale de la Francophonie et tenue en novembre 2004 à Ouagadougou au Burkina Faso nous a offert l'opportunité d'une première évaluation.

La présente réunion qui se tient ici à Bucarest à quelques mois de l'organisation du XII^{ème} sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones vient à point nommé puisqu'elle offre une occasion privilégiée d'échanges entre tous les réseaux ici représentés et les partenaires intervenant dans le secteur du développement institutionnel et de la gouvernance démocratique.

Elle nous permettra sans nul doute, à la lumière des pertinentes conclusions qui en résulteront, d'envisager des perspectives encore plus porteuses pour l'approfondissement de nos actions en faveur de l'atteinte des objectifs qui sont la raison d'être de nos regroupements en réseaux.

Je m'en voudrais donc de ne pas exprimer au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Président Abdou DIOUF, les sincères remerciements de tous les réseaux institutionnels ici représentés.

Nous nous réjouissons de la présence à Bucarest des experts et partenaires de l'OIF ainsi que de ses représentants permanents auprès des Nations unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne et autres.

L'aréopage des expertises et compétences ici réunies augure de riches et fructueux débats qui nous permettront d'insuffler une nouvelle dynamique à nos actions et à la coopération nourrie que nous avons si heureusement avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Au nom des responsables des réseaux institutionnels conviés à cette rencontre et en mon nom propre, je voudrais exprimer toute notre gratitude à tous et assurer l'Organisation internationale de la Francophonie, de notre disponibilité, de notre détermination à accompagner nos Etats dans leur quête permanente des voies et moyens susceptibles d'assurer le règne de la justice et du droit dans l'espace francophone.

Aux Autorités de la Roumanie qui nous accueillent dans cette chatoyante ville de Bucarest, nous réitérons nos remerciements.

En renouvelant notre profonde reconnaissance à toute l'équipe de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie, je voudrais souhaiter un plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

***Allocution de Monsieur Iulian BUGA,
Secrétaire d'Etat pour les Affaires stratégiques et globales de la Roumanie***

Monsieur le Représentant personnel du Président de la République,
Monsieur l'Ancien Président de la République,
Monsieur le Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme,
Mesdames et Messieurs les Représentants des réseaux institutionnels,
Mesdames et Messieurs les Représentants du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir, à vos côtés, cette réunion des Réseaux institutionnels de la Francophonie en Roumanie, manifestation qui permet à mon pays de prouver une fois de plus la dimension de son engagement francophone. Depuis plusieurs années, la Roumanie a été une présence active au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'organisation du XI^{ème} Sommet de la Francophonie à Bucarest (28-29 septembre 2006) a constitué un signal politique fort de la place que l'Organisation accorde à notre pays et de la reconnaissance de nos efforts et de notre engagement dans la Francophonie. Votre présence ici, aujourd'hui, n'est rien d'autre que la continuation nécessaire de ce dialogue francophone, de cette mise en commun que nous chérissons tous.

Au mois de mai, à la Rencontre internationale de la Francophonie économique, à Québec, le Secrétaire général de la Francophonie, SEM Abdou DIOUF, partageait avec les participants ses inquiétudes concernant le rôle de notre Organisation dans la dynamique internationale actuelle. Dans son opinion, notre communauté a, aujourd'hui, le devoir non seulement de promouvoir la diversité linguistique et culturelle, cela ne représentant qu'une partie de ce que notre tâche est devenue, mais aussi la lutte contre et la prévention des atteintes insoutenables à la démocratie et aux droits de l'Homme, les conflits meurtriers à l'intérieur même des Etats, car il ne sert à rien de dire que tout être humain a le droit de vivre dans la dignité, dans la liberté, dans la paix, si les fondements mêmes de sa survie sont menacés.

C'est dans ce contexte, et en partant de notre profonde conviction que la démocratie est un des principes indissociables de tout Etat et gouvernement membre de notre communauté francophone, que nous considérons que leur implication active revêt toute son importance. Nous avons tous des expériences dignes d'être partagées, nous avons tous identifié des solutions qui pourraient répondre aux besoins d'autres membres de notre communauté.

La Roumanie, comme tous les pays de l'Europe centrale et orientale, a une riche expérience dans le domaine de la transition démocratique de succès. Nous l'avons soutenue maintes fois et nous voulons renforcer notre message : nous sommes prêts à partager cet acquis avec tous ceux qui en ont besoin, avec tous ceux qui se trouvent dans des situations difficiles pour l'avenir démocratique de leur pays, avec tous ceux qui considèrent utile notre expression de solidarité.

Nous sommes là, ensemble, pour laisser dialoguer nos idées et nos projets, pour essayer de résoudre le plus grand nombre de problèmes possible.

La Roumanie entend utiliser sa double identité européenne et francophone, en contribuant directement aux programmes se déroulant déjà dans notre communauté. Notre volonté politique est de privilégier l'orientation de l'aide publique au développement que la Roumanie offre dans le cadre de solidarité de l'Union européenne vers des projets et des pays francophones du Sud. Vous connaissez déjà le programme de bourses Eugène Ionesco, programme conçu et financé par le gouvernement de la Roumanie et géré avec l'aide de l'Agence universitaire de la Francophonie. Lors du XI^{ème} Sommet de la Francophonie, notre pays s'était engagé à marquer par ce projet, d'une manière durable, le déroulement, pour la première fois, des travaux de l'instance suprême de la Francophonie dans un Etat de l'Europe centrale et orientale. Cette initiative, qui entre dans sa deuxième année de vie, nous entendons la compléter par d'autres, qui soient à la fois une preuve de notre engagement, mais aussi des éléments utiles dans l'évolution de notre Organisation et de ses membres.

L'atout que la Francophonie détient dans ce processus d'amélioration des pratiques démocratiques constitue, précisément, l'existence de ses réseaux institutionnels. La Déclaration de Bamako de novembre 2000 et son plan d'action, complétée par la Déclaration de Saint-Boniface de mai 2006, ont établi les lignes d'intervention spécifique de notre Organisation. La mise en pratique du concept d'alerte précoce, le souci de rendre utile la médiation francophone, l'implication permanente de la Francophonie dans des processus d'accompagnement des transitions démocratiques sont autant d'éléments qui prouvent la volonté ferme de notre Organisation de rendre effectivement la Francophonie et la démocratie indissociables. La mise en place des réseaux institutionnels permet un partage utile des expériences, informations et compétences qui enrichit d'une manière considérable notre action.

C'est grâce à l'existence de ces réseaux qu'ont pu être menées des actions comme, par exemple, la modernisation des systèmes juridiques de plusieurs Etats membres, de même qu'une concertation renforcée entre les institutions nationales d'éthique et de lutte contre la corruption. De plus, les réseaux sont capables d'effectuer une observation et une évaluation locale et régionale des pratiques démocratiques, analyse qui peut être intégrée de manière à identifier en temps réel les faits susceptibles de générer des tensions sources de crises ou de conflits ou de retarder, voire de bloquer les processus de transition et de consolidation de la paix. L'existence d'un système d'information performant, facilitant l'instauration d'un dialogue permanent entre tous les acteurs francophones et mettant à leur disposition l'ensemble de textes juridiques et politiques utiles permettra une meilleure connaissance des problèmes existants, de même que l'élaboration en temps utile des plans d'action spécifiques pour chaque situation.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons encore beaucoup à œuvrer ensemble. Mais, la Roumanie reste confiante dans l'avenir de notre communauté. Nous demeurons convaincus que la coopération multilatérale reste le cadre pour l'élaboration des normes communes, le développement d'un état de droit international fondé sur les droits de l'Homme et les droits sociaux, la protection et la promotion de la diversité culturelle, la protection de l'environnement. Je vous souhaite bonne chance dans vos travaux, tout en étant convaincu de leur succès. Je vous souhaite aussi un bon séjour à Bucarest.

Je vous remercie.

II.
PROGRAMME DES TRAVAUX

Programme des travaux

- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune - CIB
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français - AISCCUF
- Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français - ACCPUF
- Association africaine des Hautes juridictions francophones - AAHJF
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie - AOMF
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français - AHJUCAF
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme - AFCNDH
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie - UCESIF
- Réseau francophone des Régulateurs des médias - REFRAM
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles - AFAPDP
- Association du Notariat Francophone - ANF
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants, section francophone - AIPP

- Réseau francophone de diffusion du droit - RF2D
- Réseau des Instituts francophones des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix - RIFDHDP

- Réseau international francophone de formation policière - FRANCOPOL (en création)
- Réseau des Ecoles et Instituts francophones d'administration publique - REFAP (en création)

Jeudi 19 juin 2008

9 h 30 – 10 h 30 : Séance d'ouverture

- Monsieur Cristian PREDA, Conseiller présidentiel, Représentant personnel pour la Francophonie du Président de la Roumanie
- Monsieur Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie
- Monsieur Emil CONSTANTINESCU, Ancien Président de la Roumanie, Ancien membre du Haut Conseil de la Francophonie
- Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones, Président de la Cour suprême du Bénin
- Monsieur Iulian BUGA, Secrétaire d'Etat pour les Affaires stratégiques et globales de la Roumanie

THEME 1 : RENFORCEMENT DES COOPERATIONS ENTRE LES RESEAUX INSTITUTIONNELS ET PERSPECTIVES DU PARTENARIAT AVEC L'OIF

11 h 00 – 13 h 00 : **Table ronde n°1 – Coopérations dans les domaines de la consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme**

Modérateur : Monsieur Emmanuel DECAUX, Professeur, Centre de recherches sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CRDH), Université Paris II

- Introduction par Monsieur Xavier MICHEL, Directeur du Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale et l'Océan indien (BRAC), et présentation du rôle des bureaux régionaux

Sous-thème 1 : Mettre en perspective les programmes de renforcement des capacités des institutions

- AISCCUF : Monsieur Pierre NEBIE, Président de l'AISCCUF, Premier Président de la Cour des comptes du Burkina Faso
- AOMF : Monsieur Frédéric BOVESSE, Premier Vice-Président de l'AOMF, Médiateur de la Région Wallonne
- ACCPUF : Madame Stéphanie DUJARDIN, Chargée de mission au secrétariat général de l'ACCPUF et au Conseil constitutionnel français
- AAHJF : Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'AAHJF, Président de la Cour suprême du Bénin

Sous-thème 2 : Développer des actions conjointes

- Développement d'une action conjointe sur la responsabilité sociale des entreprises ;
- Perspectives de coopération sur la question de la ratification des engagements internationaux et du suivi des recommandations des organes des traités et de l'Examen périodique universel
- AFCNDH : Monsieur Michel FORST, Secrétariat général de l'AFCNDH, Secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme française
- AFAPDP : Monsieur Jacques SAINT-LAURENT, Président de l'AFAPDP, Président de la Commission d'accès à l'information du Québec
- Observatoire de la diversité et des droits culturels : Monsieur Patrice MEYER-BISCH, Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme, et de la Chaire UNESCO pour les droits de l'Homme et la démocratie, Université de Fribourg

14 h 30 – 15 h 30 : **Suite de la table ronde n°1**

Sous-thème 3 : Présentation des nouveaux réseaux institutionnels de la Francophonie ainsi que des réseaux en cours de création

- AFAPDP : Monsieur Jacques SAINT-LAURENT, Président de l'AFAPDP

- o REFRAM : Monsieur Gil MOUREAUX, Chargé de mission à la Direction des affaires européennes et internationales au Conseil supérieur de l'audiovisuel français, Représentant le Secrétaire général du REFRAM
- o RF2D : Monsieur KOUAKOU NGUESSAN Mathurin, Président du RF2D
- o Réseau francophone de formation policière (Francopol) : Monsieur Claude LEVAC, Directeur des relations internationales et du protocole à la Sûreté du Québec, Comité préparatoire Francopol
- o Réseau des Ecoles et Instituts francophones d'administration publique (REFAP) : Madame Cécile PARENT, Directrice des études et des stages, IRA de Lille

16 h 00 – 18 h 00 : Table ronde n°2 – Coopérations en faveur de la prévention des conflits et de l'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix

Modérateur : M. Joseph MAÏLA, Coordonnateur du RIFDHDHP, Ancien Recteur, Directeur du Centre de Recherche sur la Paix de l'Institut catholique de Paris

- o Introduction par Monsieur Ridha BOUABID, Chef de division, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF

Intervenants principaux :

- o CIB : Monsieur le Bâtonnier Mario STASI, Secrétaire général de la CIB
- o ACCPUF : Monsieur Salifou SAMPINBOGO ou Madame Jeanne SOME, Membres du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, représentant le Président de l'ACCPUF
- o FIDH : Monsieur Roger BOUKA, Chargé de mission auprès du Bureau de la FIDH
- o AIPP : Monsieur François FALLETTI, Président de l'AIPP

Vendredi 20 juin 2008

8 h 30 – 10 h 00 : Table ronde n°3 – Présentation des enjeux du XII^{ème} Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008)

Modérateur : M. Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF

Intervenants :

- o Monsieur Philippe BEAULNE, Directeur des Affaires de la Francophonie, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada
- o Madame Chantal HOUDET, Adjointe au directeur, Direction de la Francophonie, Ministère des Relations internationales, Canada-Québec

THEME 2 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DANS LES DOMAINES DU DROIT ET DE LA JUSTICE : PROPOSITIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTEE DE LA DECLARATION DE PARIS

10 h 30 – 12 h 00 : Table ronde n°4 – Développer des pôles d'excellence dans le domaine de la formation et valoriser l'expertise francophone

Modérateur : Monsieur Mario STASI, Secrétaire général de la CIB

Intervenants principaux :

- o AAHJF : Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'AAHJF, Président de la Cour suprême du Bénin
- o AHJUCAF : Monsieur Guillaume ADREANI, Assistant de l'AHJUCAF
- o CIFAF : Maître Alfred POGNON, Directeur du CIFAF
- o ERSUMA : Monsieur Mathias NIAMBEKOUDOGOU, Directeur général de l'ERSUMA
- o Maison du droit vietnamo-française : Monsieur NGUYEN Van Binh, Directeur de la Maison du droit vietnamo-française
- o Centre de formation judiciaire du Sénégal : Monsieur Abdoulaye NDIAYE, Directeur du Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal

12 h 00 – 13 h 30 : Table ronde n°5 – Soutenir la diffusion du droit francophone et le développement des banques de données juridiques

Modérateur : Monsieur BROU KOUAKOU NGUESSAN Mathurin, Président du RF2D

Intervenants principaux :

- o Présentation du portail Droit francophone, Monsieur Amadou DIALLO, Responsable de projets à la DDHDP
- o AHJUCAF : Monsieur Guillaume ADREANI, Assistant de l'AHJUCAF
- o ACCPUF : Madame Stéphanie DUJARDIN, Chargée de mission au secrétariat général de l'ACCPUF
- o AAHJF : Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'AAHJF, Président de la Cour suprême du Bénin
- o RF2D : Monsieur Antoine NDONG TOUNG, Secrétaire général du RF2D
- o AFAPDP : Monsieur Jacques SAINT-LAURENT, Président de l'AFAPDP, Président de la Commission d'accès à l'information du Québec
- o AISCCUF : Madame Françoise DAVID, Secrétariat général de l'AISCCUF, Direction des relations internationales, des affaires européennes et de la Francophonie de la Cour des comptes française

13 h 15 : Intervention de Monsieur Robert MENARD, Secrétaire général de Reporters sans frontières : « Justice et médias »

15 h 00 – 16 h 00 : Table ronde n°6 – Promouvoir la diversité juridique

Modérateur : Madame Maura OLARU, Juge à la chambre commerciale, Haute Cour de Cassation et de Justice de Roumanie

Intervenants principaux :

- o AIPP : Monsieur François FALLETTI, Président de l'AIPP
- o ANF : François GRIMALDI, Trésorier de l'Association du Notariat francophone
- o AHJUCAF : Monsieur Guillaume ADREANI, Assistant de l'AHJUCAF
- o CIB : Monsieur Jean PETRO, Président de la CIB, Bâtonnier de l'Ordre national du Congo

THEME 3 : APPROFONDISSEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES OPERATEURS FRANCOPHONES ET PERSPECTIVES DE COOPERATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

16 h 30 – 18 h 00 : Table ronde n°7 – Conforter l'action des réseaux institutionnels de la Francophonie en développant le partenariat avec les Opérateurs francophones, et les Organisations internationales et régionales partenaires de l'OIF

Modérateur : Madame Maria NICULESCU, Représentante permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne

- o Introduction par Monsieur Etienne ALINGUE, Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest de l'OIF (BRAO) (partenariats avec les organisations internationales sur le terrain)

Intervenants principaux :

- o AIMF : Monsieur Olivier CHAMBARD, Secrétaire permanent de l'AIMF
- o AUF : Monsieur Ciprian MIHALI, Maître de conférences, Département de philosophie, Université « Babes-Bolyai » Cluj-Napoca (AUF)
- o Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe : Monsieur Bogdan AURESCU, Membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe, Roumanie
- o IEPF : Monsieur Patrice DALLAIRE, Directeur adjoint de l'IEPF
- o Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme : Monsieur Bacre N'DIAYE, Directeur de la Division Organes des traités et Procédures spéciales
- o Monsieur Libère BARARUNYERETSE, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à Genève
- o Commission européenne : Madame Marie-Claire LEFEVRE-LUCAS, Office de coopération EuropeAid

Samedi 21 juin 2008

THEME 4 : DEFINITION D'UNE ACTION COMMUNE EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

9 h 00 – 10 h 30 : Table ronde n°8 – Promouvoir les droits de l'enfant

Modérateur : Madame Claire BRISSET, Expert auprès de l'OIF, Ancien Défenseur des enfants - France

- Introduction par Monsieur Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF

Intervenants principaux :

- AOMF : Monsieur Christian LE ROUX, secrétariat général de l'AOMF, Directeur de cabinet du Médiateur de la République française
- Centre de formation judiciaire du Sénégal : Monsieur Abdoulaye NDIAYE, Directeur du Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal
- Monsieur Moussa Makan CAMARA, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à New-York.

11 h 00 – 12 h 30 : Séance de clôture

- Synthèse des propositions et conclusions
- Allocution de clôture

**III.
TERMES DE REFERENCE
ET
ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX**

|

|

Termes de référence et ordonnancement des travaux

En visant de façon particulière la consolidation de l'Etat de droit dans les pays de l'espace francophone, le projet politique de la Francophonie appelle, depuis les décisions du III^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Dakar, mai 1989), la définition de programmes d'appui à l'Etat de droit et à la démocratie ainsi qu'à la promotion des droits de l'Homme.

Sous l'impulsion des Etats et gouvernements membres de la Francophonie, la réalisation de ces programmes a notamment pris la forme d'un soutien à la mise en place d'espaces de coopération professionnalisée à travers les réseaux institutionnels de la Francophonie.

La Déclaration de Bamako (2000) et son Programme d'action (2002) sont venus confirmer le rôle majeur des réseaux institutionnels de la Francophonie dans la réalisation des quatre grands engagements souscrits par les Etats et gouvernements francophones en faveur :

- de la consolidation de l'Etat de droit,
- de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes,
- de la gestion d'une vie politique apaisée,
- de la promotion d'une culture démocratique intériorisée et du plein respect des droits de l'Homme.

Près d'une quinzaine de réseaux institutionnels participent aujourd'hui de la mise en œuvre de la programmation quadriennale (2006 – 2009) de l'Organisation internationale de la Francophonie.

- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune - CIB
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français - AISCCUF
- Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français - ACCPUF
- Association africaine des Hautes juridictions francophones - AAHJF
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie - AOMF
- Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français - AHJUCAF
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme - AFCNDH
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie - UCESIF
- Réseau francophone des Régulateurs des médias - REFRAM
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles - AFAPDP
- Association du Notariat Francophone - ANF
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants, section francophone - AIPP

- Réseau francophone de diffusion du droit - RF2D
- Réseau des Instituts francophones des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix - RIFDHDP

- Réseau international francophone de formation policière - FRANCOPOPOL (en création)
- Réseau des Ecoles et Instituts francophones d'administration publique – REFAP (en création)

Contexte

Quatre années après la concertation tenue entre les représentants des réseaux institutionnels en novembre 2004 à Ouagadougou, dans l'environnement du X^{ème} Sommet de la Francophonie, il a paru utile de réunir les représentants des différents réseaux et les partenaires de l'OIF intervenant dans les domaines institutionnel et juridique.

Le corpus francophone s'est en effet trouvé conforté par l'adoption, en mai 2006, de la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, ainsi que par l'adoption, en février 2008, de la Déclaration de Paris sur la justice. De nouveaux réseaux ont également été créés : Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des pays membres de la Francophonie (UCESIF), Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM), Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D).

Parallèlement, les Rapports sur « l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » (2006 et 2008), élaborés par la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF en liaison avec les réseaux institutionnels, ont formulé plusieurs recommandations intéressant le partenariat mis en place avec les réseaux, ce afin de :

- capitaliser la somme de connaissances, de réflexions et de savoir-faire des réseaux et consolider leur contribution à l'observation et à l'évaluation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ;
- valoriser l'expertise francophone identifiée au sein des réseaux francophones ;
- développer les échanges d'information entre les réseaux et coordonner leurs actions sur des problématiques d'intérêt commun ;
- rationaliser la coopération avec les opérateurs francophones ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales.

Les réseaux francophones poursuivent des objectifs similaires ; ils se saisissent de thématiques communes et retiennent des modes d'intervention comparables. Ils comptent par ailleurs, dans quelques cas, des membres communs.

La rencontre de Bucarest réunit dans ce sens les représentants des présidences et des secrétariats généraux des réseaux ainsi que les experts et partenaires de l'OIF intervenant dans les secteurs institutionnel, juridique et des droits de l'Homme. Elle associe également les représentations permanentes de l'OIF auprès des Nations unies, de l'Union européenne, ainsi que de l'Union africaine, les bureaux régionaux de l'OIF, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de même que les Opérateurs francophones (à travers l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Association internationale des maires francophones (AIMF)). Des représentants d'organisations internationales partenaires de l'OIF, à l'instar de la Commission européenne et du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, ont également été conviés.

Objectifs de la Rencontre

La réunion de Bucarest, à travers les tables rondes organisées les 19, 20 et 21 juin 2008, poursuit quatre objectifs principaux :

- disposer d'une information précise sur les activités menées par les réseaux et parvenir à une compréhension commune des enjeux de l'action déployée par chaque réseau ;

- identifier des perspectives concrètes de coopération [sur des thématiques communes et / ou pour le développement de modes d'intervention susceptibles d'être mutualisés (sites Internet, banques de données, viviers d'experts, dispositifs de formation)],
 - entre les réseaux et partenaires associés à la Rencontre ;
 - avec les opérateurs francophones et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- mettre en lumière la spécificité de l'action francophone dans le domaine de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ;
- conforter la dynamique de concertation avec les réseaux francophones dans la perspective de l'élaboration de la prochaine programmation quadriennale de la Francophonie (2010-2013).

Méthodologie des travaux

L'animation de chaque table ronde sera confiée à un **modérateur**, chargé de présenter les enjeux de la thématique, d'introduire les intervenants puis de diriger les débats.

Les interventions, qui ne devront pas excéder dix minutes, devront à la fois s'attacher :

- à **présenter de façon synthétique les expériences les plus significatives développées par les réseaux sur la thématique de la table ronde**, en soulignant la spécificité des programmes, les atouts des dispositifs mis en place aussi bien que, le cas échéant, les difficultés rencontrées et les attentes principales du réseau ;
- et à **formuler des propositions concrètes pour le renforcement des coopérations entre les différents réseaux et acteurs associés à cette rencontre** sur des thématiques communes et / ou pour le développement de modes d'intervention susceptibles d'être mutualisés.

Les **conclusions générales** des travaux seront soumises le samedi 21 juin avant la clôture de la Rencontre.

Ordonnancement des travaux

Conformément au programme établi par la DDHDP, les travaux ont été organisés autour de huit tables rondes.

THEME 1 : RENFORCEMENT DES COOPERATIONS ENTRE LES RESEAUX INSTITUTIONNELS ET PERSPECTIVES DU PARTENARIAT AVEC L'OIF

Table ronde n°1 – Coopérations dans les domaines de la consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme

Modérateur : Monsieur Emmanuel DECAUX, Professeur, Centre de recherches sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CRDH), Université Paris II

Intervenants principaux :

- o Introduction par Monsieur Xavier MICHEL, Directeur du Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale et l'Océan Indien (BRAC), et présentation du rôle des bureaux régionaux

Sous-thème 1 : Mettre en perspective les programmes de renforcement des capacités des institutions

- o AISCCUF : Monsieur Pierre NEBIE, Président de l'AISCCUF, Premier Président de la Cour des comptes du Burkina Faso
- o AOMF : Monsieur Frédéric BOVESSE, Premier Vice-Président de l'AOMF, Médiateur de la Région Wallonne
- o ACCPUF : Madame Stéphanie DUJARDIN, Chargée de mission au secrétariat général de l'ACCPUF et au Conseil constitutionnel français
- o AAHJF : Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'AAHJF, Président de la Cour suprême du Bénin

Sous-thème 2 : Développer des actions conjointes

- Développement d'une action conjointe sur la responsabilité sociale des entreprises ;
- Perspectives de coopération sur la question de la ratification des engagements internationaux et du suivi des recommandations des organes des traités et de l'Examen périodique universel
- o AFCNDH : Monsieur Michel FORST, Secrétariat général de l'AFCNDH, Secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme française
- o AFAPDP : Monsieur Jacques SAINT-LAURENT, Président de l'AFAPDP, Président de la Commission d'accès à l'information du Québec
- o Observatoire de la diversité et des droits culturels : Monsieur Patrice MEYER-BISCH, Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme, et de la Chaire UNESCO pour les droits de l'Homme et la démocratie, Université de Fribourg

Sous-thème 3 : Présentation des nouveaux réseaux institutionnels de la Francophonie ainsi que des réseaux en cours de création

- o AFAPDP : Monsieur Jacques SAINT-LAURENT, Président de l'AFAPDP
- o REFRAM : Monsieur Gil MOUREAUX, Chargé de mission à la Direction des affaires européennes et internationales au Conseil supérieur de l'audiovisuel français, Représentant le secrétaire général du REFRAM
- o Réseau international francophone de formation policière (Francopol) : Monsieur Claude LEVAC, Directeur des relations internationales et du protocole à la Sûreté du Québec.
- o Réseau des Ecoles et Instituts francophones d'administration publique (REFAP) : Madame Cécile PARENT, Directrice des études et des stages, IRA de Lille.

Table ronde n°2 – Coopérations en faveur de la prévention des conflits et de l'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix

La prévention des conflits et l'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix constituent des engagements majeurs des Etats et gouvernements francophones consignés dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. Dans ce contexte, l'OIF a mis en place un dispositif d'observation et d'évaluation des pratiques dont les principales fonctions concernent :

- la veille et l'alerte précoce ;
- les mécanismes de réaction face aux situations de crise et de conflits ;
- l'accompagnement multiforme des Etats en situation de sortie de crise et de transition.

Les réseaux institutionnels de la Francophonie jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et l'articulation des éléments de ce dispositif. La réflexion qu'il est proposé de conduire à Bucarest devrait privilégier l'examen des points suivants :

- les stratégies devant être confortées en matière de collecte et de partage des informations en vue de l'observation et de l'évaluation permanentes des pratiques ainsi que de l'élaboration des rapports sur l'état des pratiques dans l'espace francophone ;
- les coopérations et dynamiques pouvant être encouragées en matière d'alerte précoce et de prévention ainsi que dans les domaines de la sécurité humaine ;
- la contribution des réseaux aux actions d'accompagnement des institutions des pays en sortie de crise et de transition.

Modérateur : M. Joseph MAÏLA, Coordonnateur du RIFDHDP, Ancien Recteur, Directeur du Centre de Recherche sur la Paix de l'Institut catholique de Paris

Intervenants principaux :

- o Introduction par Monsieur Ridha BOUABID, Chef de division, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF
- o CIB : Monsieur le Bâtonnier Mario STASI, Secrétaire général de la CIB
- o ACCPUF : Monsieur Salifou SAMPINBOGO, Membre du Conseil constitutionnel du Burkina Faso, représentant le Président de l'ACCPUF
- o FIDH : Monsieur Roger BOUKA, chargé de mission auprès du Bureau de la FIDH
- o AIPP : Monsieur François FALLETTI, Président de l'AIPP

Table ronde n°3 – Présentation des enjeux du XII^{ème} Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008)

Les enjeux du XII^{ème} Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008) seront présentés par les délégués du Canada et du Canada-Québec, co-hôtes du Sommet.

Modérateur : M. Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Intervenants :

- o Monsieur Philippe BEAULNE, Directeur des Affaires de la Francophonie, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada
- o Madame Chantal HOUDET, Adjointe au directeur, Direction de la Francophonie, Ministère des Relations internationales, Canada-Québec

THEME 2 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DANS LES DOMAINES DU DROIT ET DE LA JUSTICE : PROPOSITIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTEE DE LA DECLARATION DE PARIS

La Déclaration de Paris, adoptée le 14 février 2008 à l'issue de la IV^{ème} Conférence des Ministres francophones de la Justice, distingue trois domaines majeurs d'engagements en faveur : de l'organisation et de l'administration d'une justice indépendante et de qualité, de la prévention de la fragilisation de l'Etat et de la préparation des sorties de crise, ainsi que de la promotion d'une justice et d'un droit facteurs d'attractivité économique et de développement des pays francophones.

Pour la mise en œuvre de ces dispositions, elle recommande le développement de cinq modes d'intervention principaux :

- la formation initiale et continue,
- la diffusion et la circulation de l'information juridique,
- le renforcement et la valorisation des capacités de l'expertise francophone, notamment au soutien des réformes de la justice dans les pays francophones,
- le développement d'un partenariat rénové de l'OIF avec les autres acteurs intervenant dans le domaine du droit et de la justice,
- la mise en œuvre effective, dans le domaine de la justice, de l'observation et de l'évaluation permanentes des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, ainsi que de la coopération, au sein de l'espace francophone.

Table ronde n° 4 – Développer des pôles d'excellence dans le domaine de la formation et valoriser l'expertise francophone

Pour la mise en œuvre des programmes de formation judiciaire, l'OIF s'appuie sur deux partenariats principaux, développés avec :

- les réseaux institutionnels des hautes juridictions et des barreaux ;
- les structures de formation à vocation régionale (Centre international en Afrique de formation des avocats francophone - CIFAF ; Maison du droit vietnamo-française).

Dans le suivi des recommandations de la Déclaration de Paris, il est envisagé de :

- renforcer les dispositifs existants (réseaux institutionnels ; structures régionales et spécialisées) et développer la concertation entre eux dans l'élaboration des dispositifs et des programmes de formation ; ces programmes devraient notamment envisager la formation à l'administration et à la gestion des cours et des tribunaux ;
- revitaliser le réseau francophone des responsables nationaux de la formation judiciaire en s'appuyant sur quelques expériences nationales significatives ;
- s'appuyer, pour le déploiement des actions évoquées, sur les technologies de l'information et de la communication.

Les intervenants sont appelés à formuler des propositions concrètes en liaison avec ces enjeux.

Modérateur : Monsieur Mario STASI, Secrétaire général de la CIB

Intervenants principaux :

o AAHJF : Monsieur Saliou ABOUDOU, Président de l'AAHJF, Président de la Cour suprême du Bénin

- o AHJUCAF : Monsieur Guillaume ADREANI, Assistant de l'AHJUCAF
- o CIFAF : Maître Alfred POGNON, Directeur du CIFAF
- o ERSUMA : Monsieur Mathias NIAMBEKOUDOU, Directeur général de l'ERSUMA
- o Maison du droit vietnamo-française : Monsieur NGUYEN Van Binh, Directeur de la Maison du droit vietnamo-française
- o Centre de formation judiciaire du Sénégal : Monsieur Abdoulaye NDIAYE, Directeur du Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal

Table ronde n°5 – Soutenir la diffusion du droit francophone et le développement des banques de données juridiques

L'action en faveur d'une formation ciblée et de qualité pour les magistrats et le personnel de justice serait vaine si elle n'était pas soutenue par une réflexion sur l'accès à l'information et sur la diffusion du droit. La circulation optimale des textes et de la jurisprudence se présente en effet comme le prolongement d'une formation adaptée.

S'appuyant sur le développement des technologies de l'information et de la communication, la Francophonie a mis en place le projet « Diffusion du droit », qui s'est notamment traduit par la création en 2003 du site portail droit.francophonie.org, offrant un accès direct aux droits des différents pays membres de la Francophonie, et par la création du site Internet www.democratie.francophonie.org qui rassemble la documentation de l'OIF sur les secteurs « paix, démocratie, droits de l'Homme ».

Parallèlement, l'OIF a apporté son soutien à la mise en place et à l'enrichissement régulier de bases de données de jurisprudence (Base de jurisprudence des Cours suprêmes francophones – JURICAF – et base de jurisprudence constitutionnelle – CODICES -) ainsi qu'à la création des sites Internet de plusieurs réseaux.

Elle a également soutenu la création, en décembre 2007, du Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D) qui a pour vocation de promouvoir les échanges, et par là le renforcement des structures nationales de gestion et de diffusion du droit.

Dans ce contexte, les intervenants sont appelés à formuler des propositions en vue :

- de parvenir à une meilleure collecte de l'information juridique, condition d'une véritable diffusion du droit francophone ;
- de consolider les projets existants (portail francophone ; bases de données juridiques ; sites Internet des réseaux) et de les promouvoir ;
- de mutualiser les efforts de diffusion du droit en s'appuyant sur les différents partenaires francophones ainsi qu'en exploitant les ressources des technologies de l'information et de la communication.

Modérateur: Monsieur BROU KOUAKOU NGUESSAN Mathurin, Président du RF2D

Intervenants principaux:

- o Présentation du portail Droit francophone, Monsieur Amadou DIALLO, Responsable de projets à la DDHDP
- o AHJUCAF : Monsieur Guillaume ADREANI, Assistant de l'AHJUCAF

- o ACCPUF : Madame Stéphanie DUJARDIN, Chargée de mission au secrétariat général de l'ACCPUF
- o AAHJF : Monsieur Victor ADOSSOU, Secrétaire général de l'AAHJF, Conseiller à la Cour suprême du Bénin
- o RF2D : Monsieur Antoine NDONG TOUNG, Secrétaire général du RF2D
- o AFAPDP : Monsieur Jacques SAINT-LAURENT, Président de l'AFAPDP, Président de la Commission d'accès à l'information du Québec
- o AISCCUF : Madame Françoise DAVID, Secrétariat général de l'AISCCUF, Direction des relations internationales, des affaires européennes et de la Francophonie de la Cour des comptes française

Intervention de Monsieur Robert MENARD, Secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF) : « Justice et médias »

Table ronde n°6 – Promouvoir la diversité juridique

« Le temps est venu d'assumer clairement, dans le secteur juridique et judiciaire, la revendication du droit à la diversité que nous avons portée avec détermination et succès dans le domaine culturel ». Le discours prononcé à l'ouverture de la IV^{ème} Conférence des Ministres francophones de la Justice par le Secrétaire général de la Francophonie a posé les jalons d'une action commune en faveur de la promotion de la diversité juridique.

Présents sur cinq continents, les pays membres de la Francophonie portent la problématique de la diversité juridique parce qu'ils ont des systèmes qui ne sont pas identiques, certains étant d'inspiration du droit continental (la majorité) et d'autres d'inspiration de Common Law. Cette catégorisation doit toutefois aujourd'hui être précisée ; l'existence d'autres sources du droit a conduit à une mutation des deux ordres initiaux, amenant à l'émergence de systèmes juridiques pluriels.

Consciente des enjeux que constituent la promotion de la diversité juridique et l'étude de l'efficacité comparée des systèmes juridiques, l'OIF entend accompagner les initiatives des réseaux francophones rencontrant cette problématique. Les réseaux se présentent en effet comme les animateurs et les garants de la diversité juridique, à travers, en particulier, les actions de concertation et de diffusion des différents droits qu'ils développent.

Modérateur : Madame Maura OLARU, Juge à la chambre commerciale, Haute Cour de Cassation et de Justice

Intervenants principaux:

- o AIPP : Monsieur François FALLETTI, Président de l'AIPP
- o ANF : Monsieur François GRIMALDI, Trésorier de l'ANF
- o AHJUCAF : Monsieur Guillaume ADREANI, Assistant de l'AHJUCAF
- o CIB : Monsieur Jean PETRO, Président de la CIB, Bâtonnier de l'Ordre national du Congo

THEME 3 : APPROFONDISSEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES OPERATEURS FRANCOPHONES ET PERSPECTIVES DE COOPERATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

Table ronde n°7 – Conforter l’action des réseaux institutionnels de la Francophonie en développant le partenariat avec les Opérateurs francophones, et les Organisations internationales et régionales partenaires de l’OIF

Pour la réalisation des programmes évoqués plus haut, il est utile que les réseaux institutionnels de la Francophonie disposent d’informations sur l’action et les modes d’intervention des instituts spécialisés et des opérateurs francophones. L’Institut de l’énergie et de l’environnement de la Francophonie (IEPF), l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF) de même que l’Association internationale des Maires francophones (AIMF) contribueront dans cette perspective aux travaux de la réunion de Bucarest.

S’agissant ensuite de la coopération développée avec les organisations internationales et régionales, deux partenariats, intéressant le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l’Homme et la Commission européenne, seront présentés. La Francophonie entend à la fois veiller à l’articulation de la coopération francophone avec les initiatives institutionnelles des organismes multilatéraux et conforter son action de sensibilisation et de mobilisation des organisations internationales et régionales pour la réalisation des programmes qu’elle soutient.

Modérateur : Madame Maria NICULESCU, Représentante permanente de l’OIF auprès de l’Union européenne

- o Introduction par Monsieur Etienne ALINGUE, Directeur du Bureau régional de l’Afrique de l’Ouest de l’OIF (BRAO) (partenariats avec les organisations internationales sur le terrain)

Intervenants principaux :

- o AUF : Monsieur Ciprian MIHALI, Maître de conférences, Département de philosophie, Université « Babes-Bolyai » Cluj-Napoca (AUF)
- o AIMF : Monsieur Olivier CHAMBARD, Secrétaire permanent de l’AIMF
- o Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l’Europe : Monsieur Bogdan AURESCU, Membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l’Europe, Roumanie
- o IEPF : Monsieur Patrice DALLAIRE, Directeur adjoint de l’IEPF
- o Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l’Homme : Monsieur Bacre N’DIAYE, Directeur de la Division des procédures des droits de l’Homme
- o Monsieur Libère BARARUNYERETSE, Représentant permanent de l’OIF auprès des Nations unies à Genève
- o Commission européenne : Madame Marie-Claire LEFEVRE-LUCAS, Office de coopération EuropeAid

THEME 4 : DEFINITION D'UNE ACTION COMMUNE EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

Table ronde n°8 – Promouvoir les droits de l'enfant

La Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF a initié un partenariat avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF en vue du renforcement des mécanismes et capacités juridiques destinés à promouvoir les droits de l'enfant dans l'espace francophone.

Ce partenariat a pour finalités l'analyse des perspectives de création, dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, d'un organisme indépendant tel que les Ombudsmans et Médiateurs des enfants, ainsi que la mise en place de modules de formation spécialisée sur les droits de l'enfant.

Dans le contexte de la célébration, en 2009, du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, quatre perspectives de coopération avec les réseaux francophones méritent d'être approfondies. Elles visent à :

- stimuler la création de Médiateurs et Ombudsmans des enfants, ou de fonctions spécialisées au sein des institutions nationales de médiation, dans les pays où de telles fonctions n'existent pas ;
- contribuer au suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant et poursuivre les travaux engagés, sous l'angle de la responsabilité sociale des entreprises, sur la lutte contre le travail des enfants ;
- parvenir à une meilleure connaissance des dispositifs existants par le partage d'informations et d'expériences sur l'activité des réseaux francophones dans ce domaine ;
- soutenir des activités de formation des praticiens du droit, des professionnels des médias ainsi que d'autres professions en contact direct avec les enfants.

Modérateur : Madame Claire BRISSET, Expert auprès de l'OIF, Ancien Défenseur des enfants - France

- o Introduction par Monsieur Hugo SADA, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF

Intervenants principaux :

- o AOMF : Monsieur Christian LE ROUX, secrétariat général de l'AOMF, Directeur de cabinet du Médiateur de la République française
- o Centre de formation judiciaire du Sénégal : Monsieur Abdoulaye NDIAYE, Directeur du Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal
- o Monsieur Moussa Makan CAMARA, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à New-York.

**IV.
CONCLUSIONS DE LA REUNION DES
REPRESENTANTS DES RESEAUX
INSTITUTIONNELS DE LA
FRANCOPHONIE**

Conclusions

de la réunion des représentants des réseaux institutionnels de la Francophonie

Présenté par Monsieur Joseph MAÏLLA, Ancien Recteur, Coordonnateur du Réseau des Instituts et Centres de recherche francophones sur la paix, la démocratie et les droits de l'Homme (RIFDHDP), Directeur du centre de Recherche sur la Paix de l'Institut catholique de Paris

A l'invitation des autorités roumaines, la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a réuni à Bucarest, les 19, 20 et 21 juin 2008, les réseaux institutionnels de la Francophonie partenaires de son action. Les délégués des Etats et gouvernements francophones représentant les présidences et secrétariats généraux des réseaux institutionnels (juges constitutionnels, hauts magistrats et procureurs, médiateurs et ombudsmans, membres des commissions nationales des droits de l'Homme et des autorités de protection des données personnelles, d'instances de régulation de la communication, représentants des barreaux, des notariats, responsables d'instituts de formation et de recherche) ont participé à cette rencontre qui a également associé les représentants des unités hors siège de l'OIF, les Opérateurs francophones (Agence universitaire de la Francophonie – AUF et Association internationale des Maires francophones – AIMF) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Des représentants du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, de la Commission européenne ainsi que de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe ont également pris part aux échanges.

La concertation s'est déroulée autour des quatre objectifs suivants :

- le renforcement des coopérations entre les réseaux institutionnels et avec l'OIF dans les domaines de la consolidation de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme, ainsi qu'en faveur de la prévention des conflits et de l'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix ;
- le développement des activités dans les secteurs du droit et de la justice, sur les questions de formation, de diffusion du droit, ainsi que sur les enjeux relatifs à la promotion de la diversité juridique. Ces débats se sont inscrits dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, adoptée le 14 février 2008 à l'issue de la IV^{ème} Conférence des ministres francophones de la justice ;
- l'approfondissement du partenariat avec les opérateurs francophones et les perspectives de coopération avec les autres organisations internationales et régionales ;
- la définition d'une action commune en faveur des droits de l'enfant.

La réunion de Bucarest a été l'occasion d'un dialogue fructueux entre les représentants des réseaux, soulignant la richesse du paysage institutionnel couvert par les réseaux de même que leur implication dans la mise en œuvre au quotidien des missions de la Francophonie conduites en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

La présentation par les délégués du Canada et du Canada-Québec des enjeux du XII^{ème} Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008), a permis de valoriser à la fois les acquis de la coopération francophone dans le domaine du développement institutionnel et de la gouvernance démocratique, et l'intérêt majeur des réseaux pour la préparation du prochain Sommet.

Les débats ont souligné la dynamique portée par les réseaux institutionnels, qui repose sur trois caractéristiques principales :

- le *principe de la spécialité* des compétences mobilisées à travers les différents réseaux ;
- la *vocation à la solidarité* de tous les réseaux, à travers les programmes de coopération mis en œuvre ainsi que le partage des pratiques positives et des expériences entre les différentes institutions membres de chacun des réseaux ;
- la *culture à finalité institutionnelle* des réseaux francophones, fondée sur des objectifs communs consignés dans les textes de référence que sont la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000 sur la démocratie, les droits et des libertés, la Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006 sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, et la Déclaration de Paris du 14 février 2008 sur la justice.

I - Les fonctions des réseaux institutionnels de la Francophonie

La **mission d'information** des réseaux a été largement évoquée. L'information relative aux activités des réseaux et à la situation des institutions membres doit mieux circuler au sein des réseaux, entre les réseaux mais également entre les réseaux et l'OIF, ses représentations permanentes et ses bureaux régionaux aussi bien qu'avec les opérateurs francophones. Il s'agit bien pour les réseaux de communiquer régulièrement sur leurs activités, mais également de consolider leurs fonctions de veille et d'alerte, afin d'être en mesure d'appeler l'attention de l'OIF sur les dysfonctionnements et les manquements constatés.

La **fonction de formation**, illustrée par l'action de plusieurs réseaux francophones, ainsi que par les centres nationaux et régionaux de formation partenaires de l'OIF, a également été rappelée. Cette fonction essentielle pour la consolidation effective de l'Etat de droit, mérite d'être dynamisée, valorisée et soutenue plus fortement par la Francophonie.

Enfin, la **capacité des réseaux de créer des outils communs** a été soulignée : les réseaux font émerger des normes nouvelles, développent des méthodologies spécifiques dans leurs champs d'action respectifs et contribuent à la formalisation des pratiques et des modes de régulation participant ainsi à l'approfondissement de la gouvernance démocratique.

II - La contribution des réseaux à l'action de l'OIF

Elle revêt une triple dimension :

- la contribution porte tout d'abord sur le **suivi des situations et l'observation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone**, réalisée dans le cadre du rapport publié avant chaque Sommet sur l'état de ces pratiques. Cette contribution met en exergue l'importance d'une saisine de l'OIF, dans le cas de constats de manquements aux principes de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. Cette contribution se trouve par ailleurs renforcée par les travaux des OING partenaires de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF ;
- de plus, les réseaux contribuent aux **efforts de médiation et de régulation** assurés par la Francophonie, dans leurs secteurs d'intervention respectifs ;
- les réseaux contribuent, enfin, à la **mobilisation des Etats et des gouvernements francophones**, compte tenu de leur capacité d'influence sur les scènes nationale et internationale.

III – Recommandations et orientations

En vue d'une meilleure **information** sur les activités des réseaux, entre eux et avec l'OIF, il est recommandé de :

- 1- améliorer et étendre les efforts de communication, de sorte que les réseaux s'informent mieux et soient mieux informés, en développant notamment des supports centralisés d'information (journal, forum, etc.) au niveau de l'OIF ;
- 2- relayer l'information sur les activités des réseaux auprès des instances politiques de la Francophonie, et, en particulier, lors du prochain Sommet de la Francophonie, en vue d'une meilleure prise en considération des fonctions ainsi que des travaux des réseaux ;
- 3- valoriser la force de proposition que sont et que développent les réseaux ;
- 4- renforcer la fonction d'alerte, de veille et de saisine des réseaux, notamment dans le cadre du suivi des processus de ratification et de mise en œuvre des engagements internationaux des Etats ;
- 5- inciter les réseaux à œuvrer à une meilleure information citoyenne, publique et responsable, dans le respect de l'éthique et de l'indépendance des institutions et des réseaux.

Le second ensemble de recommandations a trait à l'**expertise** et à la **formation**. Il est préconisé de :

- 6- inciter les réseaux à établir des listes et annuaires d'experts francophones susceptibles d'être mobilisés en faveur des programmes conçus à l'intention des institutions des pays en situation de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix, de même que dans le cadre des actions de médiation conduites par la Francophonie, et ce afin de renforcer la présence francophone dans les domaines couverts par les réseaux ;
- 7- valoriser et capitaliser l'expérience des réseaux et les apports de la coopération francophone dans le secteur de la formation des personnels judiciaires et des membres et collaborateurs des institutions ;
- 8- encourager les échanges et les contacts entre les écoles de formations, en vue d'établir une véritable entraide francophone et une concertation permanente sur les pratiques les plus performantes ;
- 9- encourager les initiatives en faveur de la recherche orientée vers la formation.

Pour ce qui concerne enfin l'**appui de l'OIF aux réseaux**, il est recommandé de :

- 10- assister les réseaux dans la recherche de financement et le suivi des dossiers portés devant les Organisations internationales et régionales partenaires de la Francophonie ;
- 11- encourager, dans le cadre du mécanisme de *l'Examen périodique universel* du Conseil des droits de l'Homme, la contribution des institutions, voire des réseaux, à la préparation des rapports ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations adoptées à l'issue de l'examen ;
- 12- engager une concertation avec les réseaux institutionnels dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation quadriennale de l'OIF (2010-2013) et prendre en considération les problématiques mises en lumière, à l'instar de la responsabilité sociale des entreprises, de la protection des données personnelles, de la réforme des systèmes de sécurité, des droits de l'enfant, de la promotion et de la protection des droits culturels, ainsi que de la promotion de la diversité juridique.

V.
LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants

I- Représentants des réseaux institutionnels

Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)

Monsieur Jean PETRO

Président de la CIB
Bâtonnier de l'Ordre National du Congo
Bureaux - BP 793 Centre Ville
Pointe-Noire (Congo)
Téléphone : 242 94 06 66
Télécopie : 242 94 07 78
Courriel : jeanpetro@yahoo.fr

Monsieur le Bâtonnier Mario STASI

Secrétaire général de la CIB
2, avenue Hoche
75 008 Paris (France)
Téléphone : 33 1 40 53 10 10
Télécopie : 33 1 40 53 10 20
Courriel : mstasi@stasiparis.com

Maître Karoly STEFANI

Avocat, membre de la Commission Déontologique du Barreau de Budapest
H-1125 Budapest
Zalai ut 6/c
BP 94
Hongrie
Téléphone: 361 200 19 45
Télécopie: 361 200 19 45
Courriel: stefani@stefanibudapest.hu

Association du Notariat francophone

Monsieur François GRIMALDI

Trésorier de l'Association du Notariat francophone
31 rue du Général Foy
75 383 Paris Cedex 08 (France)
Téléphone : 33 1 44 90 30 00
Télécopie : 33 1 44 90 30 30

Madame Anne Marie CORDELLE

Chargée de mission à l'Association du Notariat francophone
31 rue du Général Foy
75 383 Paris Cedex 08 (France)
Téléphone : 33 1 44 90 31 69
Télécopie : 01 44 90 30 60
Courriel : Anne-marie.cordelle@notaires.fr

Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)

Monsieur Bouraima Pierre NEBIE

Président de l'AISCCUF, Premier Président de la Cour des comptes du Burkina Faso

01 BP 2534 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)

Téléphone : 226 70 20 09 11

Télécopie : 226 50 30 35 01

Courriel : nebiepierre@yahoo.fr

Monsieur Noël ZERBO

Magistrat des hautes juridictions

Cour des Comptes du Burkina Faso

01 BP 2534 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)

Téléphone : 226 70 20 09 11

Courriel : zerbo54@yahoo.fr

Madame Françoise DAVID

Secrétariat général de l'AISCCUF

Chargée des affaires internationales

Direction des relations internationales, des affaires européennes et de la Francophonie

Cour des comptes

13 rue Cambon

75 100 Paris cedex 01(France)

Téléphone : 33 1 72 63 56 40

Télécopie : 33 1 42 98 59 81

Courriel : francoise.david@ccomptes.fr

Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Monsieur Salifou SAMPINBOGO

Membre du Conseil Constitutionnel du Burkina Faso

11 B.P. 1114

Ouagadougou 11 (Burkina Faso)

Téléphone : 226 50 30 08 68

Télécopie : 226 50 30 08 65

Madame Jeanne SOME

Membre du Conseil Constitutionnel du Burkina Faso

11 B.P. 1114

Ouagadougou 11 (Burkina Faso)

Téléphone : 226 50 30 08 68

Télécopie : 226 50 30 08 65

Madame Stéphanie DUJARDIN

Secrétariat général de l'ACCPUF

Chargée de mission au Conseil constitutionnel français

2 rue de Montpensier

75 001 Paris (France)

Téléphone : 33 1 40 15 30 30

Télécopie : 33 1 42 96 10 31

Courriel : stephanie.dujardin@conseil-constitutionnel.fr

Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

Monsieur Frédéric BOVESSE

Premier Vice-Président de l'AOMF

Médiateur de la Région wallonne

54 rue Namèche Lucien

5000 Namur (Belgique)

Téléphone : 32 81 32 19 11

Télécopie : 32 81 32 19 15

Courriel : dda@mediateur.wallonie.be

Monsieur David DANNEVOIE

Chargé des relations publiques et internationales

Bureau du Médiateur de la Région wallonne

54 rue Namèche Lucien

5000 Namur (Belgique)

Belgique

Téléphone : 32 81 32 19 11

Télécopie : 32 81 32 19 15

Courriel : dda@mediateur.wallonie.be

Monsieur Christian LE ROUX

Secrétariat général de l'AOMF

Directeur de Cabinet du Médiateur de la République française

7, rue Saint Florentin

75 008 Paris (France)

Téléphone : 33 1 55 35 23 45

Télécopie : 33 1 55 35 22 45

Courriel : Lucie.martinot-lagarde@mediateur-republique.fr

Monsieur Stoyan ATANASSOV

Bureau du Médiateur de la République de Bulgarie

155, rue G.S. Rakovski Street,

1000 Sofia (Bulgarie)

Téléphone / Télécopie : 359 2 920 79 25

Courriel : astoyan@netcourrier.com

Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF)

Monsieur Saliou ABOUDOU

Président de l'AAHJF

Président de la Cour suprême du Bénin

Cour suprême

01 BP 330 RP

Cotonou (Bénin)

Téléphone : 229 21 31 71 86

Télécopie : 229 21 31 54 92

Courriel : vadossou2006@yahoo.fr

Monsieur Victor ADOSSOU

Secrétaire général de l'AAHJF

Conseiller à la Cour suprême du Bénin

Cour suprême

01 BP 330 RP

Cotonou (Bénin)

Téléphone : 229 21 31 71 86

Télécopie : 229 21 31 54 92
Courriel : vadossou2006@yahoo.fr

Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)

Monsieur Guillaume ADREANI

Secrétariat général de l'AHJUCAF
Cour de cassation française
5 Quai de l'Horloge
75 001 Paris (France)
Téléphone : 33 1 44 32 61 12
Télécopie : 33 1 46 34 67 40
Courriel : sgahjucaf@ahjucaf.org ; Guillaume.Adreani@justice.fr

Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH)

Monsieur Azédine LAMAMRA

Avocat, Membre de la Commission consultative des droits de l'Homme du Luxembourg
31, Grand Rue
L-1661 Luxembourg
Téléphone : 352 26 21 211
Télécopie : 352 26 21 21 26
Courriel : azedine.lamamra@barreau.lu
Commission consultative des droits de l'Homme du Luxembourg
16 rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Téléphone : 352 26 20 28 52
Télécopie : 352 26 20 28 55
Courriel : ccdhlux@pt.lu

Monsieur Michel FORST

Secrétariat général de l'AFCNDH
Secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme française
35 rue Saint Dominique
75 007 Paris (France)
Téléphone : 01 42 75 71 91
Télécopie : 01 42 75 77 14
Courriel : michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr

Réseau des Instituts et Centres de recherche francophones sur la paix, la démocratie et les droits de l'Homme (RIFDHDP)

Monsieur Joseph MAÏLA

Coordonnateur du RIFDHDP
Ancien Recteur
Directeur du Centre de Recherche sur la Paix
Institut catholique de Paris
21, rue d'Assas
75 006 Paris (France)
jmaila@wanadoo.fr

Monsieur Emmanuel DECAUX

Professeur

Centre de recherches sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CRDH)

Université de Paris II

12, Place du Panthéon

75 005 Paris (France)

Téléphone : 33 1 44 4149 16

Télécopie : 33 1 44 41 49 17

Courriel : emm.decaux@wanadoo.fr

Monsieur Patrice MEYER-BISCH

Observatoire de la diversité et des droits culturels

Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme, et de la Chaire

UNESCO pour les droits de l'Homme et la démocratie, Université de Fribourg

IIEDH, 6, rue St-Michel

CH 1700 Fribourg (Suisse)

Téléphone : 41 26 300 73 43

Télécopie : 41 26 300 97 07

Courriel : patrice.meyer-bisch@unifr.ch

Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)

Monsieur Sikonon Urbain TRAORE

Vice-Président du Conseil supérieur de la communication

Représentant le Président du REFRAM

01 BP 6618

Ouagadougou 01 (Burkina Faso)

Téléphone : 226 50 30 11 24 / 26

Télécopie : 226 50 30 11 33

Courriel : csi@fasonet.bf

Courriel du secrétariat permanent du RIARC/REFRAM : francoed_as@yahoo.fr

Courriel du secrétariat particulier du président : pendodiallo@yahoo.fr

Monsieur Gil MOUREAUX

Secrétariat général du REFRAM

Chargé de mission

Direction des affaires européennes et internationales

Conseil supérieur de l'audiovisuel français

Tour Mirabeau

39-43 Quai André Citroën

75 739 Paris cedex 15 (France)

Téléphone : 33 1 40 58 36 75

Télécopie : 33 1 40 58 36 73

Courriel : gil.moureaux@csa.fr

Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

Monsieur Jacques SAINT-LAURENT

Président de l'AFAPDP

Président de la Commission d'accès à l'information du Québec

575, rue St-Amable, bureau 110

Québec (QC) G1R 2G4 (Canada)

Téléphone : 1 418 528 77 41

Télécopie : 1 418 529 31 02

Courriel : Jacques.Saint-Laurent@cai.gouv.qc.ca

Madame Marie GEORGES

Secrétariat général de l'AFAPDP

Conseiller du Président de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés pour la prospective et le développement

8 rue Vivienne – CS 30223

75 083 Paris cedex 02 (France)

Téléphone : 33 1 53 73 22 22

Télécopie : 33 1 53 73 22 00

Courriel : mgeorges@cnil.fr

Réseau francophone de diffusion du Droit (RF2D)

Monsieur BROU KOUAKOU NGUESSAN Mathurin

Président du RF2D

Directeur du Centre national de documentation juridique

01 BP 2757

Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)

Téléphone : 225 22 41 45 22

Télécopie : 225 22 41 45 17

Courriel : atabrou@yahoo.fr

Monsieur Antoine NDONG TOUNG

Secrétaire général du RF2D

Directeur du Plan camerounais de diffusion du droit

103 rue 3055 Quartier du Lac

BP 12.976

Yaoundé (Cameroun)

Téléphone : 237 77 61 19 29

Télécopie : 237 96 84 95 71

Courriel : natoung@yahoo.fr

Association Internationale des Procureurs et Poursuivants (AIPP) (section francophone en cours de constitution)

Monsieur François FALLETTI

Président de l'AIPP

13 Place Vendôme

75 042 Paris Cedex 01 (France)

Téléphone : 31 70 412 51 70 Téléphone portable : 06 07 80 37 41

Télécopie : 31 70 412 51 71

Courriel : francois.falletti@justice.fr

Francopol - Réseau international francophone de formation policière (en création)

Monsieur Claude LEVAC

Directeur de la Direction des relations internationales et du protocole à la Sûreté du Québec (SQ)

1701, rue Parthenais

Montréal (Québec) (Canada, H2K 3S7)

Téléphone : 514 596 3565

Télécopie : 514 590 6885

Courriel : claud.levac@surete.qc.ca

Réseau des écoles francophones d'administration publique (REFAP) (en création)

Madame Cécile PARENT

Directrice des études et des stages
Institut régional d'administration de Lille
49 rue Jean Jaurès
BP 213
59 018 Lille Cedex (France)
Téléphone : 33 3 20 29 87 21
Courriel : cecile.parent@ira-lille.gouv.fr

II- Représentants des OING partenaires de la DDHDP

Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Monsieur Roger BOUKA

Chargé de mission auprès du Bureau de la FIDH
Président de l'Observatoire congolais des droits de l'Homme
17, Passage de la Main d'or
75 011 Paris (France)
Téléphone : 33 1 43 55 25 18
Télécopie : 33 1 43 55 18 80

Reporters sans Frontières (RSF)

Monsieur Robert MENARD

Secrétaire général
47 rue Vivienne
75 002 Paris (France)
Téléphone : 33 1 44 83 84 84
Télécopie : 33 1 45 23 11 51
Courriel : administration@rsf.org ; rsf@rsf.org

III- Experts et partenaires

Madame Claire BRISSET

Expert auprès de l'OIF
Inspectrice générale de l'éducation nationale
Ancien Défenseur des enfants - France
Paris (France)
Courriel : clairebrissetf@orange.fr

Centre international en Afrique de formation des avocats francophones (CIFAF)

Monsieur le Bâtonnier Alfred POGNON

Directeur du Centre international en Afrique de formation des avocats francophones (CIFAF)
BP 2046
Cotonou (Bénin)
Téléphone : 229 21 32 79 45
Télécopie : 229 21 32 79 46
Courriel : cifaf2000@yahoo.fr

Ecole régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA)

Monsieur Mathias NIAMBKOU DOUGOU

Directeur général ERSUMA
02 BP 353

Porto-Novo (Bénin)

Téléphone : 229 20 22 58 04

Télécopie : 229 20 22 43 67

Courriel : mathiambe@yahoo.fr

Maison du droit vietnamo-française

Monsieur NGUYEN Van Binh

Directeur de la Maison du droit vietnamo-française

87, rue Nguyen Chi Thanh

Dong Da

Hanoi (Vietnam)

Téléphone : 844 83 51 899

Télécopie : 844 83 52 080

Courriel : mdvf@maisondudroit.org ; Nguyen.VanBinh@maisondudroit.org

Centre de formation judiciaire du Sénégal

Monsieur Abdoulaye NDIAYE

Directeur du Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal

Boulevard Dial Diop

BP 15 869 Dakar Fann

Dakar (Sénégal)

Téléphone : 221 33 824 24 67

Télécopie : 221 33 824 29 60

Courriel : cfj@refer.sn ; ablayndiaye@orange.sn

IV - Représentants des Organisations internationales et régionales

Monsieur Bacre Waly NDIAYE

Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme

Directeur

Division du Conseil des droits de l'Homme et des traités

HCDH – Palais Wilson

Office des Nations unies à Genève

8-14, avenue de la Paix

CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Téléphone : 41 22 917 96 70

Télécopie : 41 22 917 90 23

Courriel : bndiaye@ohchr.org ; ikempf@ohchr.org

Madame Marie-Claire LEFEVRE-LUCAS

Commission européenne

EuropeAid Cooperation Office

B-1049 Brussels

Central Management of Thematic Budget lines PA RELEX Unit F2

EIDHR (Council of Europe and OSCE)

Europe, Russia, South Caucasus and Central Asia

Loi 41 2/59

Bruxelles (Belgique)

Téléphone : 32 2 295 96 74

Télécopie : 32 2 296 14 30

Courriel : Marie-claire.lefevre@ec.europa.eu

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe

Monsieur Bogdan AURESCU

Professeur à l'Université de Bucarest

Membre de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe

Strasbourg (France)

Courriel : bogdan.arescu@mae.ro ; bogdan.arescu@yahoo.com

V - Représentants du Canada et du Canada-Québec

Monsieur Philippe BEAULNE

Directeur

Direction des Affaires de la Francophonie

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G2 (Canada)

Téléphone : 1 613 995 72 40

Télécopie : 1 613 995 49 49

Courriel : philippe.beaulne@international.gc.ca

Madame Chantal HOUDET

Adjointe au directeur

Direction de la Francophonie

Ministère des Relations internationales

525, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5R9 (Canada)

Téléphone : 1 418 649 23 44

Télécopie : 1 418 649 24 14

Courriel : chantal.houdet@mri.gouv.qc.ca

VI- Pays hôte

Monsieur Cristian PREDA

Représentant personnel du Président de la Roumanie au CPF, Conseiller présidentiel

Présidence de la Roumanie

Palais de Cotroceni Bd Geniului, N°1

76238 Bucarest (Roumanie)

Téléphone : 40 21 312 04 12

Télécopie : 40 21 312 04 13

Courriel : cristian.preda@presidency.ro

Madame Maria BERTEANU

Directrice des Affaires francophones

Ministère des Affaires étrangères

31, Aleea Alexandru Sector 1

Bucarest (Roumanie)

Téléphone : 40 21 319 21 90

Télécopie : 40 21 319 21 68

Courriel : Maria.Berteanu@mae.ro

Madame Maura OLARU

Juge à la chambre commerciale

Haute Cour de cassation et de justice

Str. Batistei Nr 25 Sector 2
Bucarest (Roumanie)
Téléphone : 40 21 310 35 41
Télécopie : 40 21 310 35 38
Courriel : maura.olaru@scj.ro

Madame Simona CRISTEA
Magistrat assistante
Bureau des relations internationales
Haute Cour de cassation et de justice
Str. Batistei Nr 25 Sector 2
Bucarest (Roumanie)
Téléphone : 40 21 313 76 56
Télécopie : 40 21 313 76 56
Courriel : simona.cristea@scj.ro

Madame Irina SANDU
Expert
Bureau de l'Avocat du peuple
Str. Eugeniu Carada, Nr 3, Sector 3
Bucarest (Roumanie)
Téléphone : 40 21 312 94 76
Télécopie : 40 21 312 71 02

Madame Roxana MARGARITescu
Autorité de Contrôle des traitements des données personnelles
32, Olari Street, Sector 2
Bucarest (Roumanie)
Téléphone : 40 21 252 55 99

Madame Oana Luisa SERGHIUTA
Autorité de Contrôle des traitements des données personnelles
32, Olari Street, Sector 2
Bucarest (Roumanie)
Téléphone : 40 21 252 55 99

Monsieur Serban PRETOR
Directeur, Direction Juridique et Réglementation
Conseil national de l'audiovisuel
Bd. Libertatii n°14, Sector 5
70060 Bucarest (Roumanie)
Téléphone : 40 21 305 53 50
Télécopie : 40 21 305 53 54

VII- Organisation internationale de la Francophonie

Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF

13 Quai André Citroën
75 015 Paris (France)
Téléphone : 33 1 44 37 33 17
Télécopie : 33 1 44 37 33 45
Monsieur Hugo SADA
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme
Courriel : hugo.sada@francophonie.org

Monsieur Ridha BOUABID
Conseiller, Chef de division
Courriel : ridha.bouabid@francophonie.org

Monsieur Amadou DIALLO
Responsable de projets
Courriel : amadou.diallo@francophonie.org

Madame Patricia HERDT
Responsable de projets
Courriel : patricia.herd@francophonie.org

Monsieur Boubacar ISSA ABDOURHAMANE
Responsable de projets
Courriel : boubacar.issa-abdourhamane@francophonie.org

Madame Alexandra VELEVA
Responsable de projets
Courriel : alexandra.veleva@francophonie.org

Madame Awa CAMARA
Assistante de gestion
Courriel : awa.camara@francophonie.org

Madame Maïmouna DOUMBIA
Assistante
Courriel : maimouna.doumbia@francophonie.org

Madame Aude BOUVIER
Stagiaire

Service des conférences internationales de l'OIF

Madame Marie-Cécile BOGUO
Chargée d'analyses et de rapports
Courriel : marie-cecile.boguo@francophonie.org

Madame Yvonne DURINGER
Chargée de la documentation et de l'appui à l'élaboration des rapports
Courriel : yvonne.duringer@francophonie.org

Institut pour l'énergie et l'environnement de la Francophonie (IEPF)

Monsieur Patrice DALLAIRE
Directeur adjoint de l'IEPF
56, rue Saint-Pierre (3e étage)
GIK 4A1 Québec (Canada)
Téléphone : 1 418 692 5727
Télécopie : 1 418 692 5644
Courriel : p.dallaire@iepf.org

Unités hors siège

Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à New York

Monsieur Moussa Makan CAMARA

Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à New York

801 second Avenue, suite 605

NY-10017 New York (États-Unis d'Amérique)

Téléphone : 1 212 867 67 71

Télécopie : 1 212 867 38 40

Courriel : moussa-makan.camara@francophonie.org

Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à Genève

Monsieur Libère BARARUNYERETSE

Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à Genève

46, Avenue Blanc

CH. 1202 Genève (Suisse)

Téléphone : 41 22 738 96 66 / 41 22 90 68 550

Télécopie : 41 22 738 96 82

Courriel : reper.geneve@francophonie.org ; libere.bararunyeretse@francophonie.org

Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union Africaine à Addis-Abéba

Monsieur Guillaume NSEKE

Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union Africaine à Addis-Abéba

BP 12754

Addis-Abéba (Éthiopie)

Téléphone : 251 11 371 74 77

Télécopie : 251 11 372 95 14

Courriel : guillaume.nseke@francophonie.org

Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles

Madame Maria NICULESCU

Représentante permanente de l'OIF auprès de l'Union Européenne

2, place Saintelette

B-1080 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : (32)2-420-54-60

Courriel : maria.niculescu@francophonie.org

Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale et l'Océan Indien (BRAC)

Monsieur Xavier MICHEL

Directeur du Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale et l'Océan Indien (BRAC)

BP. 8075

Libreville (Gabon)

Téléphone : 241 73 96 08

Courriel : Michelx@francophonie.org

Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest de l'OIF (BRAO)

Monsieur Etienne ALINGUE

Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest de l'OIF (BRAO)

117, Avenue de Sarakawa BP 7223

Lomé (Togo)

Téléphone : 228 221 63 50

Télécopie : 228 221 81 16

Courriel : etienne.alingue@francophonie.org

Antenne régionale de l'OIF pour les pays de l'Europe centrale et orientale (APECO)

Monsieur Eric-Normand THIBEAULT

Coordonnateur des programmes de l'Organisation Internationale de la Francophonie
1-3, Boulevard Schitu Magureanu - 6e étage - secteur 5

050025 Bucarest (Roumanie)

Téléphone : 40 21 314 97 78

Télécopie : 40 21 314 96 17

Courriel : eric.thibeault@francophonie.org

Madame Daniela PLESA

Adjointe du Coordonnateur des programmes

Antenne régionale de l'OIF pour les Pays de l'Europe Centrale et Orientale
1-3, Boulevard Schitu Magureanu - 6e étage - secteur 5

050025 Bucarest (Roumanie)

Téléphone : 40 21 314 97 78

Télécopie : 40 21 314 96 17

Courriel : danuta2k@yahoo.com

VIII - Opérateurs de la Francophonie

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Monsieur Ciprian Mihali

Maître de conférences, Département de philosophie

Université « Babes-Bolyai » Cluj-Napoca (AUF)

1, rue Kogalniceanu

400 084 Cluj-Napoca (Roumanie)

Téléphone: 40 264 437 456

Télécopie : 40 264 59 19 06

Courriel : ciprianmihali@yahoo.fr

Association internationale des maires francophones (AIMF)

Monsieur Oliver CHAMBARD

Secrétaire permanent

9, rue des halles

75 001 Paris (France)

Téléphone : 33 1 44 88 22 88

Télécopie : 33 1 40 39 06 62

Courriel : sp@aimf.asso.fr

Contacts

Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme
Organisation internationale de la Francophonie

13 Quai André Citroën – 75015 Paris – France

Téléphone : (33) (0)1 44 37 33 17 – Télécopie : (33) (0)1 44 37 33 45

<http://democratie.francophonie.org>